

---

Vol. 56

Lévis — Juillet - Août - Septembre 1950

Nos 7-8-9

---

# LE BULLETIN

DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

REVUE D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE BIOGRAPHIE,  
DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC.



DIRECTEUR

**ANTOINE ROY**

---

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
*Ministère des Postes, Ottawa.*

# LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$3.00 par année.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Chemin Gomin,

SAINTE-FOY, Québec.

---

---

## SOMMAIRE

Juillet — Août — Septembre 1950

	Pages
CLAUDE de BONNAULT. — Du Berry au Canada par le faux-saunage	155
SIGNATURE DE MARGUERITE BOURGEOYS.....	160
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Le capitaine Joseph Hébert de Laprairie et sa famille.....	161
UBALDE BAUDRY. — Sellar et al et les Ellice.....	169
EDWARD C. BAILLY. — Genealogy of the Bailly de Messein Family in the United States.....	180
ROLAND-J. AUGER. — Noms canadiens peu répandus. La famille Riburdy.....	196
SIGNATURE DE MARGUERITE BOURGEOYS.....	208
LE COIN DU LECTEUR.....	208
QUESTIONS.....	209
REPONSES. — La famille Cartier.....	210
Le sieur Charretier, docteur en médecine.....	211
Les incurables canadiens.....	211
Société St-Jean-Baptiste de Québec.....	212
Les notaires au Canada Français.....	212
Une chapelle à l'endroit où se trouve aujourd'hui le jardin zoologique?.....	212

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 56

Lévis — Juillet - Août - Septembre 1950

Nos 7-8-9

Du Berry au Canada  
par le faux-saunage

Par CLAUDE DE BONNAULT

Paris

EN quelque pays que ce soit, des droits de douane n'ont pas été établis qu'aussitôt ne se soit développée parallèlement l'industrie de la contrebande. En France sous l'ancien régime elle était prospère. Sans doute depuis le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle puisque c'est à cette époque qu'a été instituée, de façon régulière, la perception de taxes à l'entrée de certaines marchandises (1). Contrebande du tabac et contrebande du sel de préférence à toutes autres. Contrebande aux frontières, mais aussi de province à province.

Jusqu'en 1789, chaque division administrative du royaume avait son régime douanier particulier. Il y avait des douanes intérieures comme il y avait des douanes entre la France et les états étrangers. Le sel, monopole d'Etat dans certaines contrées, était ailleurs de vente libre ou moins rigoureusement réglementée. La contrebande, spécialement désignée sous le nom de faux saunage, consistait à faire sortir le sel des endroits où

(1) Gaston Zeller, *Aux origines de notre système douanier. Les premières taxes à l'importation* dans les *Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*, Fascicule 106, *Mélanges* 1945, III. *Etudes historiques*, Paris 1947, p. 214-215.

il était moins cher pour le faire passer là où les "greniers à sel" le mettaient à plus haut prix.

En 1732, la profession de faux saunier était florissante en Bas Berry parce que la généralité de Bourges était un pays "de grande gabelle" — c'est-à-dire un pays où les impôts mis sur le sel atteignaient le maximum — tandis que, dans les généralités voisines de Poitiers et de Limoges, exemptes de gabelle, le sel était "libre et marchand". (1)

Le taux excessif auquel montait le sel dans les pays de grande gabelle constituait une des charges les plus insupportables qui pesaient sur les classes laborieuses ou pauvres. Cette exploitation par le gouvernement d'une denrée de première nécessité rendait odieux au peuple tout ce qui était gabelle et gabelous; et qui cherchait à l'en affranchir était sûr de bénéficier d'une sympathie universelle.

En 1732, les chefs de l'industrie faux saunière en Bas Berry étaient deux gentilshommes. La noblesse de cette partie de la France ne se souciait pas en général de se faire aimer des paysans. George Sand n'a pas inventé ses Mauprat, et jusqu'à la veille de la Révolution il a existé de ces hobereaux exécrables "élevés comme des tigres", dont la principale préoccupation paraissait être de molester les gens incapables de leur résister. Néanmoins, dans les environs d'Argenton, en 1732, il n'y avait pas d'homme plus populaire que Louis de Valenciennes. Pour une bonne raison. Il était faux-saunier et même chef de faux-sauniers.

Les gentilshommes semblent d'ailleurs avoir eu en général assez de goût pour la contrebande. Ce n'était pas un travail régulier. Ils aimaient le risque et les exercices corporels. En servant les intérêts de la population la plus nombreuse, ils trouvaient leur compte : la contrebande rapportait gros. Car la différence des prix d'une province ou d'un pays à l'autre autorisait

(2) *Mémoire de la généralité de Paris* (1697), p.p. A. de Boislisle, Paris 1881, p. 279-280.

une marge de bénéfices très appréciable. Aussi la loi avait-elle dû envisager une espèce particulière de contrebandiers: les contrebandiers gentilshommes. Le crime de contrebande était de ceux qui aux délinquants faisait perdre la noblesse. Ainsi en avaient décidé les ordonnances de 1680 et 1721. (3)

La crainte de cette sanction n'avait pas arrêté Louis de Valenciennes. — C'était un cadet de famille, et il portait aussi le nom de Bournoizeau. Car son père était seigneur de Bournoizeau, dans la banlieue d'Argenton-sur-Creuse; il y demeurait, et Louis de Valenciennes y était sans doute né. Comme il arrive souvent, la généalogie de la famille était assez compliquée. Quant à savoir de quelle manière ils étaient nobles, les idées des Valenciennes ont varié. Elles n'étaient pas les mêmes en 1689 qu'en 1666 et en 1714 qu'en 1689.

En 1666 — lors de la grande réformation de la noblesse — ils ne se jugèrent pas en état de prouver la leur. D'ailleurs, en 1698, Jean de Valenciennes, le seul du nom, inscrit à l'armorial général, ne prenait pas la qualité d'écuyer. (4)

En 1689, La Thaumassière avait publié son *Histoire de Berry*. La famille de Valenciennes lui envoya un mémoire qu'il reproduisit dans la partie généalogique de son ouvrage. Il les faisait descendre en droite ligne de Jean de Rieux dit de Valenciennes, valet de chambre ordinaire de Charles VIII. (5)

Mais un peu plus tard, les Valenciennes établissaient une généalogie "tout autre que celle qui est incérée" dans l'*Histoire* de La Thaumassière (6). Et en 1714, René de Valenciennes Bournoizeau réussit à faire ses preuves devant l'Intendant du Berry. Il les commençait à Jean de Valenciennes, écuyer, seigneur de Coup-

(3) *Nouveau Code des tailles*, Paris 1740, 2 vol. t. I, pp. 787-788.

(4) *Bibl. Nat. Armorial général de 1696*, Bourges, p. 135.

(5) La Thaumassière, *Histoire de Berry*, Bourges, 1689, p. 1129-1130.

(6) Lettre non datée, ni signée, d'un Valenciennes au chevalier Gougnon, à la *Bibl. Nat. Dossiers Bleus* 654, dossier 17355, fol. 82-83.

peaux, qui aurait vécu en 1452-1482. René de Valenciennes s'excusait de ne pas remonter plus haut. N'avait-il pas pour ancêtre Jean de Valenciennes qui commandait 200 chevaliers à la première croisade de Saint-Louis ? Mais sa maison de Bournoizeau du vivant de son père et de son temps à lui-même avait été pillée par "la malice des hommes" et les titres les plus précieux, volés. (7)

Un fait certain est que le nom de Valenciennes était porté en Berry de longue date et par des gens d'importance. Pierre ou Perrinet de Valenciennes était prudhomme (ou échevin) de Bourges en 1442-44 (8). Un Pierre de Valenciennes, sans doute le même, était prévôt de la ville en 1453. (9) Citons encore Macé de Valenciennes, bourgeois d'Argenton et garde du scel de ladite juridiction, en 1462-64. (10) Ce Pierre, ce Macé n'étaient-ils pas, l'un et l'autre, fils de Macé de Valenciennes, grand maître des monnaies de France en 1425-26 ? Car ce dernier avait épousé une femme prénommée Isabeau qui était du Berry et il en avait eu deux fils, Perrinet et Macé, déjà grands en 1419 et fixés en Berry. (11)

On admettait au XVI<sup>e</sup> siècle que tous ces Valenciennes auraient eu leur premier berceau en Artois ou dans le Soissonnais. Un Jean de Valenciennes était bourgeois de Soissons et élu sur le fait de la guerre dès 1365. (12)

---

(7) Bibl. Nat. Dossiers Bleus 654, dossier 17.355, fol. I-6, 7-94-98.

(8) Bibl. Nat. Pièces originales 2.915 dossier 64.815 (Valenciennes), Nos 7 et 8. — E. Hubert, *Le Bas Berry. Histoire et archéologie du département de l'Indre, 2<sup>e</sup> fascicule, Argenton*. Paris, 1905, p. 254.

(9) G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia ou état des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*. T. I, Paris, 1942, p. 393.

(10) E. Hubert, *Op. cit.* p. 227. Th. et E. Hubert, *Inventaire Sommaire des Archives de l'Indre, série G*. Chateauroux, 1903, p. 334.

(11) A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise, 1420-1436*. Paris, 1878, p. 212-214.

Cf. H. Saffroy, *Catalogue d'autographes* No 61, Mai 1932, No 13747. Notons qu'en 1488, Antoine de Valenciennes obtint confirmation des privilèges de franchise accordés à sa mère Jeanne de Cybonne par André de Chauvigny, seigneur d'Argenton. (E. Hubert, *Op. cit.* p. 254.)

(12) Bibl. Nat. Pièces originales 2.915, dossier 64.815 (Valenciennes), Nos 6, 10.

D'autres branches des Valenciennes avaient préféré rester dans la bourgeoisie ou y avaient été forcées. Ainsi on trouve à Argenton même, un Jean de Valenciennes, huissier royal en 1689; un Philippe, chirurgien en 1730; un Charles, de même profession, à la même époque; un autre Philippe, notaire en 1764. (13)

Quoi qu'il en soit, Louis de Valenciennes était gentilhomme. Son père, René de Valenciennes, capitaine au régiment de Champagne, avait été blessé à Fleurus en 1690. Il avait épousé, en 1707, Françoise de Poix. Quoique gentilhomme et parce que gentilhomme, Louis de Valenciennes s'était fait faux-saunier.

Avec un M. de Landetterie, il partageait le commandement des faux sauniers qui opéraient dans la vallée de la Creuse. Ils avaient établi leur quartier général à Eguzon et les grottes de la région leur servaient de magasins. Valenciennes-Bournoizeau, qui était né probablement en 1709, n'avait donc que vingt-trois ans et il jouissait déjà dans sa province d'une réputation qui promettait d'égaliser celle de Mandrin, en Dauphiné, quelque dix ans plus tard. Mais la maréchaussée interrompit le cours de ses hauts faits. On réussit à le prendre sur le fait et on l'arrêta en 1734. Deux ans plus tard il était relâché. Cette bienveillance de la justice, Louis de Valenciennes ou si l'on veut Joyeuse, car c'est sous ce nom qu'il était connu dans le milieu de la contrebande, se l'était conciliée par un procédé qui ne lui fait pas grand honneur. Il n'avait fait aucune difficulté pour "enseigner" aux magistrats chargés de l'interroger, dès qu'ils le lui avaient demandé, les retraites de ses hommes, les faux sauniers d'Eguzon. La famille de Valenciennes eut à payer les frais de sa détention. Moyennant quoi, l'enfant prodigue put rentrer au ber-

---

(13) E. Hubert, *Op. cit.* p. 254.

Une famille de Valenciennes a existé dans l'élection de Pithiviers, dont le chanoine Hubert a donné la généalogie depuis 1525. En 1607, un de ces Valenciennes prit alliance dans la famille Picoté. (C. de Vassal, *Généalogie des principales familles de l'Orléanais*, Orléans 1862, p. 425.)

Sur ces Valenciennes du Gâtinais, v. Bibl. Nat. Cabinet d'Hozier, 326, dossier 9132 (Valenciennes), fol. 2-3.

cail. Joyeuse était placé sous la surveillance de ses parents qui répondaient de sa conduite. (14)

Promesse imprudente. Louis de Valenciennes Bournoizeau redevint Joyeuse: il retourna au faux saunage. Comment réussit-il à se faire pardonner par ceux qu'il avait trahis? Nous ne le savons pas. A moins que son ancienne bande, mise totalement sous les verrous, il n'en ait formé une nouvelle.

Mais sa rentrée dans la carrière ne devait pas inaugurer un long exercice de la profession. En 1740, Valenciennes Bournoizeau se retrouvait en prison. Il fut incarcéré à Bourges. L'heure de l'indulgence était passée pour lui et sa récidive le mettait dans le cas d'être envoyé aux galères. Il bénéficia cependant d'un traitement de faveur. Avec cinq autres prisonniers de Bourges, contrebandiers ou braconniers, il fut condamné par ordre du Roi—par lettre de cachet—à être déporté au Canada. Il figure sur la liste des individus destinés à partir en 1741. (15) Mais là s'arrêtent nos renseignements. A son arrivée dans la colonie, fut-il, de gré ou de force, enrôlé dans une compagnie des troupes de la marine? c'est possible, sinon probable. Quoiqu'il en soit, pas plus en Berry qu'au Canada, il ne devait désormais être question de Louis de Valenciennes Bournoizeau.

---

(14) E. Hubert, *Op. cit.* p. 238-239.

(15) Ordres du Roi pour le transfert et l'embarquement des faux sauniers et contrebandiers destinés au Canada, 10 Octobre 1740 et 7 Mars 1741. (Arch. des Colonies, B. 72, fol. 336-337).

---

---

Marguerite Couzgooyl

# Le capitaine Joseph Hébert de Laprairie et sa famille

Conservateur des  
Archives Judiciaires  
de Montréal

Par JEAN JACQUES LEFEBVRE

**L**E capitaine Joseph Hébert, (1) de Laprairie, était petit-fils de Jean Hébert et de Marie Baudreau, selon l'abbé H.R. Casgrain (2).

Son père, Joseph Hébert (3), (1712-1780), un Acadien de la Dispersion, vint avec ses frères, Charles (époux d'Ursule Forest) (4) et Aman (époux de Françoise Gautreau), s'établir à Laprairie vers 1768.

Veuf de Madeleine Dupuy, il avait épousé, vers 1762, Anne Bourg (1730-1813) veuve de Jean Doucet.

Il fit baptiser sous condition, à Laprairie, le 18 septembre 1774, les enfants nés de son convol, et le 17 octobre suivant, à Laprairie encore, il faisait valider son mariage. Il mourut à St-Philippe, le 25 mars 1780.

La mère du capitaine Hébert, née Madeleine Dupuy, était fille d'Antoine D. et petite-fille de Martin Dupuy, de Port-Royal. Un frère ou neveu de Madeleine, Charles Dupuy, né vers 1747, épousa, en Nouvelle-Angleterre en 1768 Anne Doucet, fille de Jean D. et d'Anne Bourg précités, et fit valider son mariage à Laprairie, le 9 avril 1769. Etabli à L'Acadie, P.Q., il est le trisaïeul de notre contemporain, M. J.-P. Dupuis, marchand de bois de Verdun, près de Montréal.

Joseph Hébert, né vers 1740, du mariage de Joseph Hébert et de Madeleine Dupuy, avait donc quelque

(1) C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique*... IV, 482.

(2) *Le Canada français*, Québec, 1889.

(3) C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique*... IV, 479.

(4) " " " " IV, 482

quinze ans lors des événements de 1755. Témoin et victime de la Dispersion, il s'en vint avec son père, ses demi-frères et soeurs, ses oncles, à Laprairie, vers 1768.

Le 10 octobre 1769, il épousait à St-Philippe l'une de ses compatriotes acadiennes et son homonyme, Madeleine-Josephte Hébert, née vers 1749, fille d'Olivier Hébert (1723-1798) et de Cécile Dupuy (1725-1786), ces derniers arrivés à Laprairie, vers la même époque.

Que fit Joseph Hébert dans les quinze années qui suivirent son mariage? Cultiva-t-il la terre? Se livra-t-il au commerce? Fut-il conscrit, en 1774-76, pendant les hostilités anglo-américaines?

Nommé capitaine de milice, en septembre 1781, il comparait, à Laprairie, en cette qualité, le 6 septembre 1785, et de nouveau, le 21 décembre suivant.

Le 8 décembre 1790, à Laprairie, parrain, avec la mère du curé Griault, d'un enfant Beuset, il a la qualité de "juge de la juridiction de Laprairie".

Le 23 octobre 1797, il apparaît encore au registre de Laprairie comme capitaine de milice. Le 15 juillet 1799, il prend la qualité de premier capitaine des milices de Laprairie.

Quand fut-il mis à la retraite comme officier? Peut-être avant les campagnes de 1812-13.

Le 9 décembre 1820, devant Edme Henry, de concert avec sa femme, il fait don à sa petite-nièce, Sophie Everton, fille de John E. et de Madeleine Hébert, et épouse de Robert McNabb, d'un emplacement au village de Laprairie.

Le 10 septembre 1822, sa femme, Madeleine-Josephte Hébert, dicte à Edme Henry, notaire, son testament où elle institue sa principale légataire, sa nièce, Elisa Dupuis, femme du capitaine Vital Bourassa, et fait des legs divers, se totalisant à 9.000 livres, à des parents ou amis, Joseph Lanctot-Lascelin, Joseph Hébert,

Pierre et Paul Hébert, Suzanne Barbeau, Michel Dupuis, Cécile Hébert-Provost.

Madeleine-Josephte Hébert, épouse du capitaine Hébert, mourut, à Laprairie, le 12 avril 1823, âgée de 73 ans. Elle avait, entre autres, une soeur cadette, Marguerite (1750-1808), qui avait épousé, en 1771, le frère du premier curé de L'Acadie, P.Q. Alexis Lanctôt, (1746-1830), capitaine de milice de St-Constant, en 1798, et combattant de 1813. Leur fils, Pierre Lanctôt, (1780-1850), notaire, en 1809, exerça d'abord sa profession à l'Acadie, puis près de trente-cinq ans à Laprairie, où il mourut.

Une autre soeur, Susanne, 1761-1844, mariée en 1782 à Louis Barbeau, fut la mère de Louis Barbeau (1783-1864), qui, reçu notaire en 1804, exerça sa profession près de cinquante ans à Laprairie.

Son frère, Pierre Hébert (1756-1835), marié en 1782 à Catherine Guertin, était le premier capitaine de milice de St-Philippe, lors de sa mort.

Un autre de ses frères, Joseph-Ignace Hébert, 1758-1826, marchand à Laprairie, marié en 1781 à Josephte Bauzet, puis en 1801 à Josephte Hantraye, veuve du capitaine Guillaume Lamothe, se distingua comme capitaine des Guides, en 1812-13. Il a laissé une descendance distinguée dont Médard Hébert, (1810-1849), notaire, un des chefs des Patriotes de 1837-38, et, parmi nos contemporains, François-Joseph Bizailon, 1851-1923, avocat et bâtonnier de Montréal, Rodolphe Lemieux, 1866-1937, avocat et homme politique, et M. Wilfrid Hébert, P.S.S., né à Laprairie, en 1861, qui fut procureur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

Le 26 avril 1826, devant Edme Henry, notaire, Joseph Hébert, "écuyer, ci-devant juge à paix de sa Majesté et capitaine d'une compagnie des milices sédentaires de Laprairie... dicte son testament. Il déclare n'avoir pas d'enfant, mais seulement des frè-

res consanguins, David et Jacques Hébert, qu'il institue ses légataires universels”.

Il nomme le capitaine François-Basile Jourdain-Labrosse, son exécuteur testamentaire. Le 26 août suivant, devant E. Henry, il fait encore une donation entre vifs, à titre onéreux, à Vital Bourassa, précité.

Un an après, mois pour mois, soit le 15 août 1827, l'Acadien Joseph Hébert, un déporté de 1755, devenu officier et magistrat de sa Majesté britannique, s'éteignait soudainement à Laprairie, à l'âge respectable de 87 ans.

Les quatre dernières personnes précitées, ses frères, son neveu par alliance, Bourassa, et son exécuteur testamentaire le portèrent en terre.

#### LE CAPITAINE OLIVIER HEBERT (1754-1830)

Les frères de Joseph Hébert (1712-1780), Aman et Charles, semblent être arrivés à Laprairie, en 1768.

Charles, (1715-1770), marié à Ursule Forest. (5), mourut à Laprairie, le 2 janvier 1770, huit jours avant sa fille, Madeleine, âgée de 17 ans, mais il laissait cinq fils, Charles, Firmin, Mathurin, Pierre et Olivier.

Ce dernier, Olivier Hébert, né vers 1754, marié d'abord à Laprairie, en 1776, à Félicité Lanoue, convola à L'Acadie, P.Q., le 21 septembre 1795, avec Marie-Anne Granger. En avril 1821, il était nommé capitaine de milice à L'Acadie. Il mourut à L'Acadie, P.Q., le 6 septembre 1830.

#### DAVID HEBERT (1763-1839)

##### ET SA DESCENDANCE

David Hébert, né vers 1763, fils de Joseph H. et de Anne Bourg, fut baptisé sous condition à Laprairie, le 18 septembre 1774, et il est encore mentionné à l'acte

(5) C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique*... IV, 482.

de validation du mariage de ses parents, le 17 octobre suivant.

Le 12 février 1787, il épousa, à L'Acadie, P.Q., l'une de ses compatriotes, Isabelle (1766-1854), fille d'Aman Landry.

Le 2 mars 1797, Edme Henry, notaire de Laprairie, lui concédait une terre (No 70) de 84 arpents dans la seigneurie de Lery (à Napierville). Le 1er juin 1812, il cédait cette propriété à son fils, Jacques.

Témoin à la sépulture de son frère, le capitaine Hébert, à Laprairie en 1827. Il mourut à L'Acadie le 26 janvier 1839.

#### LE PATRIOTE JACQUES-DAVID HEBERT (1789-1880)

Jacques Hébert naquit en ou vers 1789, fils de David H. et d'Isabelle Landry. Quelques mois après avoir reçu de son père une terre dans Napierville, il passa, le 27 février 1813, devant P. Lanctot, un contrat de mariage et épousa à L'Acadie le 1er mars suivant, Archange Boutin, fille de Pierre B. et de Joseph Campbell.

Agé de près de 50 ans, en 1838, il habitait la 3e Grande-Ligne, à quelque trois milles de Napierville. Il avait alors huit enfants.

Arrêté, le 14 novembre 1838, après l'affaire d'Odelltown, pour avoir été un des capitaines au camp de Napierville, il subit son procès, en mars suivant, et fut condamné à mort. Sa peine fut commuée, et, en septembre 1839, il prenait, avec une soixante d'autres patriotes, le chemin de l'Australie. Revenu au pays, en janvier 1845, il retrouva femme et enfants à son foyer de Napierville.

Le capitaine Hébert avait hérité de la robuste constitution de ses parents. Il était nonagénaire quand il s'éteignit à Napierville, le 15 août 1880. Sa bonne vieille lui survécut jusqu'à la Noël 1881.

L'un de ses fils se prénomma Hilaire, (1825-1892), un autre, Avila. L'un de ses petits-fils, Isaïe, fut le père de notre contemporain, le P. Hector Hébert, S.J. (6)

**LE CAPITAINE JOSEPH HEBERT (1794-1860),  
DE L'ACADIE, P.Q., ET SON PETIT-FILS, LE  
MAJOR JOSEPH HEBERT (1852-1882) MORT  
EN EGYPTE.**

Né à L'Acadie, P.Q. en 1794 (7) Joseph, (fils de David H. et d'Isabelle Landry), épousa en son village le 16 janvier 1815 (contrat de mariage devant P. Lancot), Rose Comeau, qui mourut vingt ans plus tard (1835).

Le 21 juin 1836, à L'Acadie, il convola avec Olive Grégoire (1792-1881), veuve de J.-B. Langlois. Le 11 octobre suivant, témoin au mariage de sa fille, Isabelle-Emilie à François Toupin, il apparaît comme capitaine de milice. Il mourut à Saint-Jean en 1860. Il laissait encore :

Marie-Rose, qui épousa en 1841, Pierre Cartier;  
Médard, marié en 1843 à Julie Paradis;  
Charles-Nicolas, marié en 1847 à Delphine Roy;  
enfin David, (1817-1903), homme instruit si l'on en croit sa belle signature, marié à Saint-Valentin en 1840 à Aurélie Gauvin, (1812-1891).

Le fils de ces derniers, Joseph, né à Saint-Valentin, P.Q. le 30 août 1851, fut capitaine adjudant au 65<sup>e</sup> de Montréal; major de la brigade d'artillerie de Montréal en 1878, il mourut pendant la campagne d'Égypte le 1<sup>er</sup> novembre 1882. (8)

**LE CHANOINE ELISEE HEBERT (1860-1941)  
SUPERIEUR DU COLLEGE DE L'ASSOMPTION**

Pierre Hébert (fils de David H. et d'Isabelle Landry) marié à L'Acadie en 1817 à Sophie Bourgeois, fut

(6) Renseignement verbal de feu le P. Jean Brosseau, O.P. l'auteur de *Saint-Georges d'Henryville et de Saint-Jean de Québec*.

(7) Note de M. Louis Lord, de Saint-Jean, arrière-petit-fils du capitaine Joseph Hébert.

(8) Aegidius Fauteux, *Courrier historique et littéraire*, LA PATRIE, Montréal, 28 juin 1936.

l'aïeul, par son fils, Edouard, marié à Napierville en 1853 à Marie Dozois, de notre éminent contemporain le chanoine Elisée Hébert. Né à Saint-Valentin en 1860, ordonné en 1888, M. Elisée Hébert fit une carrière de plus de quarante ans comme éducateur au Collège de L'Assomption, P.Q., d'abord comme professeur de rhétorique, 1888-1905, en même temps que professeur d'histoire du Canada à l'Université de Montréal (1903), puis à titre de préfet des études, 1905-1919, enfin comme supérieur de 1921 à 1930. Créé chanoine de Montréal en 1927 (9), il mourut à L'Assomption, le 25 octobre 1941 et y fut inhumé.

Le DOCTEUR FERNAND HEBERT  
DIRECTEUR MEDICAL DE L'HOPITAL DU  
SACRE-COEUR DE MONTREAL.

Charles Hébert, (autre fils de David Hébert et d'Isabelle Landry) épousa à L'Acadie en 1828 Ursule Paradis. Le fils de ces derniers, Charles, épousa à St-Valentin en 1848 Marcelline Gagnon, fille aînée (9) du Patriote Julien Gagnon dit l'Habitant, dont L.-O. David a relaté le rôle dans la tragique année 1838 (10).

Marie-Rose Hébert (fille de Charles et de Marcelline Gagnon) épousa à Saint-Valentin en 1884 son cousin le docteur Avila Hébert, M.D. (1853-1944), de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix, dont le fils le docteur Fernand Hébert (marié à Marthe Verschelden) a succédé au docteur Georges Mignault (11) comme directeur médical du vaste Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal.

JACQUES HEBERT, (1765-1840) ET MADELEINE  
LANDRY, (1772-1834), DE NAPIERVILLE.

Jacques Hébert, né en 1765, probablement en Nouvelle-Angleterre, était le deuxième fils de Joseph Hébert et d'Anne Bourg. Comme son frère David, il fut baptisé à Laprairie en septembre 1774.

---

(9) Mgr Anastase Forget, *Histoire du Collège de l'Assomption*, Montréal, 1933.

(10) L.-O. David, *Les Patriotes de 1837-38*, Montréal, 1925, pp. 105-110.

(11) B. R. H., mai 1946, pp. 147-154.

Il ne semble pas y avoir eu d'officier parmi ses descendants. Ayant eu sept fils, il est assez probable que certains de nos contemporains se rattachent à lui de quelque façon. De là les notes schématiques qui suivent.

Le 11 février 1793, il épousa à L'Acadie, P.Q. Madeleine Landry (1772-1834), soeur d'Isabelle (femme de David H., précité) et fille d'Aman et de Madeleine Landry.

Lors de la formation de la paroisse (Saint-Cyprien) de Napierville en 1823, Jacques Hébert se trouva désormais appartenir à cette nouvelle paroisse, où mourut sa femme le 24 février 1834.

Ses sept fils sont :

- 1—Joseph (1797-1879), qui ne se maria pas;
- 2—Jacques marié à L'Acadie en 1815 à Constance Bélanger;
- 3—Thomas-David marié à L'Acadie en 1820 à Anastasie Lanoie;
- 4—Antoine, marié à Napierville en 1826 à Elisabeth Prévost;
- 5—Pierre-Hilaire, marié à Napierville en 1829 à Scholastique Bigonèse;
- 6—François, marié à Napierville en 1835 à Eléonore Fortin;
- 7—Alexis, marié à Napierville en 1837 à Suzanne Cloutier.

Jacques Hébert, né sur la terre d'exil, avait vécu suffisamment pour être témoin de l'invasion de 1775, des campagnes de 1812-1815, et enfin, sur ses vieux jours, de la guerre civile de 1837-38, en particulier du camp de Napierville en novembre 1838. Il s'éteignit à Napierville le 18 juillet 1840 à l'âge de 75 ans.

---

# Sellar et al et les Ellice

Par UBALDE BAUDRY

De la Société Historique  
de Montréal

**N**OUS avons signalé ici (1) qu'en 1888, Robert Sellar (2) semblait avoir lancé 1804 comme année du décès d'Alexandre Ellice. Un accord, sous seing privé, entre ses héritiers, démontre qu'il serait mort le 29 septembre 1805. Ces héritiers "décident à certaines conditions de céder tous leurs droits dans ladite seigneurie de Villechauve ou Beauharnois à leur frère Edward Ellice, tant en leur qualité de colégataires universels du feu sieur Alexander Ellice que comme héritiers de George Ellice, leur frère, décédé." (3)

X X X

Cet accord du 1er janvier 1810 permet de mieux interpréter certains textes. Sellar, qui semble l'avoir ignoré, écrit (p. 136) : "During the interregnum that followed the disappearance of George Ellice there was an entire cessation of lumbering in the seigniorie and Milne's duty (4) were more those of a forest-ranger than of anything else. On Robert being declared heir, this inaction was ended..."

Quand on recherche, par le contexte, à déterminer quand, on peut croire que c'est en 1817. Il n'est pas surprenant alors que le R.P. Leduc ait écrit : "A la mort d'Alexandre Ellice, il semble que son fils aîné, Georges, hérita de la seigneurie; mais le riche héritier s'embarqua un jour pour l'Amérique du Sud et n'en revint pas."

- 
- (1) Quand Alexandre Ellice est-il mort? B.R.H., juin 1950, p. 112.  
(2) *The History of the County of Huntingdon and of the Seigniories of Chateauguay and Beauharnois From Their First Settlement To the Year 1838.*  
(3) *Inventaire des concessions en fief etc.* par Pierre-Georges Roy, vol. IV, p. 230.  
(4) John Milne fut l'agent seigneurial à Beauharnois de 1810 à 1821.

Et ce fut alors une période d'inaction presque complète dans la seigneurie.

“Vers 1817, Robert Ellice apparaît comme héritier, et les travaux de défrichement recommencent.

“Presque en même temps, entre 1817 et 1820, Edouard Ellice, autre fils d'Alexandre Ellice, est à la tête des intérêts seigneuriaux de sa famille; par achat ou par héritage, tout le domaine seigneurial de Villechauve ou Beauharnois lui échoit. . .” (5)

En regard de 1° “On Robert being declared heir, this inaction was ended. . .”; 2° “Vers 1817, Robert Ellice apparaît comme héritier, et les travaux de défrichement recommencent.”; 3° “. . . par achat ou par héritage, . . . Beauharnois lui échoit (à Edouard Ellice)...”; mettons ce que nous signale encore l'*Inventaire* (6), greffe du notaire L.-T. McPherson, à Québec: 1° 9 août 1827, “Acte de cession de Robert Ellice, le Révérend James Ellice, Alexander Ellice et Russell Ellice en faveur d'Edward Ellice de tous leurs droits et prétentions sur le fief et seigneurie de Villechauve ou Beauharnois, le dit Edward Ellice ayant rempli toutes les conditions de l'acte d'accord du 1er janvier 1810”; 2° 26 novembre 1827, sous seing privé, “Acte de ratification d'Edward Ellice de l'acte de cession à lui consenti, le 9 août 1827, par ses frères, du fief et seigneurie de Villechauve ou Beauharnois”, acte déposé chez le notaire le 12 août 1828.

Par l'accord du 1er janvier 1810, les héritiers — y compris Robert — d'Alexandre Ellice et de son fils Georges, cèdent, moyennant certaines conditions, tous leurs droits dans Beauharnois à Edouard Ellice. Alors, pourquoi a-t-on écrit “On Robert being declared heir” et “Vers 1817, Robert Ellice apparaît comme héritier”? Serait-ce parce que son nom apparaît en rapport avec d'importantes concessions de terre faites dans le voisinage de la seigneurie de Beauharnois ?

(5) *Beauharnois 1819-1919*, page XI.

(6) Pierre-Georges Roy, *op. cit.*, p. 231.

D'ailleurs, Alexandre Ellice avait précédé ses héritiers dans ce domaine: "Dans le canton de Clifton, 23,546 acres de terre furent donnés à diverses personnes, le 5 mars 1803. Le principal, parmi les associés de ce canton, était Alexander Ellice, un riche marchand de Londres, qui reçut à lui seul 6,600 acres. Aucun des associés ne se fixa sur les lots qu'ils avaient obtenus." (7)

Plus loin, Caron écrit (p. 219): "Un autre octroi fut accordé au lieutenant-colonel Robert Ellice qui, au nom et comme représentant des héritiers de feu Alexander Ellice, son père, reçut, le 25 mai 1810, 25,592 acres dans le canton de Godmanchester. Alexander Ellice, un riche marchand de Londres, avait acheté pour une bagatelle les lots concédés dans ce canton aux vétérans de 1774-75. Les lettres patentes données à ses héritiers n'avaient pour but que de légaliser cette transaction. Un de ses fils, Edward, avait acquis, de la famille de Lotbinière, la seigneurie de Beauharnois: c'est lui qui se fit le défenseur acharné du projet de réunion des deux Canadas, devant le parlement impérial, en 1823." Au cours du paragraphe suivant, Caron ajoute: "L'arpenteur Bouchette, dans sa *Description topographique de la province du Bas-Canada* (publiée à Londres en 1815. Appendice 6, p. LIX), estime que 2,203,709 acres de terre furent concédés de 1779 à 1814."

Or, si l'on consulte, dans Bouchette, la liste de ces concessions de terre, on trouve que la 133e est bien de 25,592 acres, dans Godmanchester, faite par Sir James-H. Craig, gouverneur, à Robert Ellice, etc., le 10 mai 1811 et non le 25 mai 1810. Qui a raison, Bouchette ou Caron? Notons que la concession dans le canton de Clifton, dont il a été question plus haut, y porte le numéro 53 et est à "Sundry Persons"; l'abbé Caron aurait donc retrouvé qu'Alexandre Ellice en était la principale. Ajoutons encore que la 138e concession: 3,719 acres dans le canton de Hinchinbrook, faite le 30 décembre 1811 par le gouverneur Sir Geo. Prévost, qui n'était ar-

(7) Abbé Ivanhoë Caron, *La colonisation de la province de Québec — Les cantons de l'est* — 1791-1815, p. 184.

rivé au pays que le 13 septembre, est en faveur du lieutenant-colonel Robert Ellice, etc.

Ce "Etc." qui se répète, mis en regard de l'accord du 1er janvier 1810 et des actes de ratification de 1827, semble bien indiquer que Robert agissait au nom des héritiers de son père. Et puis, ne serait-il pas venu au pays peu après cet accord du jour de l'an 1810? Nous ne croyons pas la chose impossible. Caron dit bien "les lettres patentes données à ses héritiers (d'Alexandre Ellice)..." Par quelle distraction l'abbé a-t-il pu ajouter qu' "un de ses fils, Edward, avait acquis, de la famille de Lotbinière, la seigneurie de Beauharnois". Edouard n'avait que 14 ans environ quand son père, Alexandre Ellice, acheta Beauharnois le 30 juillet 1795, et non le 30 juillet 1796 comme l'écrit Francis-J. Audet dans *Les Députés de Montréal* (8).

X X X

Alexandre Ellice est généralement qualifié de marchand londonnien ou de marchand anglais. Cela peut induire en erreur. Il était Ecossais. Une étude: *Phyn, Ellice and Company of Schenectady* par R.-H. Fleming (9) révèle qu'il passa une bonne partie de sa vie en Nouvelle-Angleterre et au Canada, donc qu'il connaissait bien notre pays. Lui, ou un de ses associés, visitait régulièrement les postes qu'ils alimentaient de marchandises de traite. Pour s'en procurer plus facilement, à la suite de restrictions en Nouvelle-Angleterre, ils ouvrirent comptoir à Londres vers 1774; et des envois furent faits par le Saint-Laurent. Alexandre Ellice vint représenter sa firme à Montréal jusqu'en 1779.

- (8) A l'article John Richardson, p. 35 (Les Editions des Dix, 1943): "La vente fut consommée le 30 juillet 1796, moyennant 30,000 piastres espagnoles. Robert Lester, de Québec, aussi député au premier parlement, agissant comme procureur d'Ellice." En fait, le prix fut 36,000 piastres d'Espagne; Lester n'était pas présent au contrat mais bien Alexandre Ellice lui-même qui y apposa sa signature. Cependant le nom de Robert Lester, marchand à Québec, apparaît plus tard, le 2 mai 1798, alors qu'il fait acte de foi et hommage, au nom d'Alexandre Ellice, pour la seigneurie de Beauharnois.
- (9) University of Toronto Studies — *History and Economics* — *Contributions to Canadian Economics*, vol. IV, 1932, pp. 7 à 41.

En juillet 1783, le parlement anglais nommait une commission pour enquêter sur les pertes subies par les Loyalistes lors de la révolution américaine. Deux des commissaires, le col. Thomas Dundas et Jeremy Pemberton vinrent au Canada entendre les réclamations du 17 novembre 1785 jusqu'en 1789. L'original des dépositions recueillies est aux Archives de Washington. Une transcription en est au Public Records Office de Londres. Le deuxième rapport du Bureau des Archives de la province d'Ontario (1904) reproduit le texte conservé à Washington. Celui-ci contient des notes marginales des commissaires qu'on ne trouve pas dans la copie de Londres. Les réclamations qu'on a numérotées 271 et 272, recueillies par le commissaire Dundas, à Montréal, le 3 novembre 1787 (10) peuvent ici être d'intérêt:

“Evidence De Bene Esse on the Claim of James Phyn and Alexr. Ellice, late of Schenectady, N. York Province.

“Wits., Thos. Forsyth, Sworn:

“The Partners, Messrs. Phyn & Ellice were both in England during the War (note du commissaire dans la marge: Alex. Ellice was in Canada some part of the war.), — besides, these gentlement believe that Robert & James Ellice were connected in the house but Wit. cannot speak to their shares. Robert was in Canada during the War. James resided in the States.

“The Claim is for a Mill destroyed by the King's Troops. Believes that it was very valuable. It was built on the Property of Phyn & Ellice. It had not been rebuilt. The property had not been confiscated and is still in their Possession.

“Wits., Daniel Robertson, Sworn:

“Says that during the War he was on duty on the Mohawk river, when an armed force destroyed a Mill, the Property of Messrs. Phyn & Ellice, and he has good

(10) *Second Report of the Bureau of Archives for the Province of Ontario* by Alexander Fraser (1904), vol. I, pp. 361-2.

reason to believe that this Mill was ordered by the... to be burnt on account of its convenience and utility to the rebels.

“The Mill was burnt by the King’s Troops. Witn. understood that the Provisions destroyed in the stores and mill belonged to Congress and were very valuable. The damage done to the Building must have been to the amount of several Hundred pounds.

“Sir John Johnson, Sworn :

“Knows that Messrs. Phyn & Ellice had a Valuable Mill on the Mohawk river, which he understood was destroyed by a party of the King’s Troops. By the accts. which Sir John (gave) of the expense these gentlemen were at, the damage done on that occasion must have amounted to more than £1,000 N. York Cury.

“Sir John believes that the Partners in the house were always well attached to Gt. Britain.”

En 1779, Alexandre Ellice fut remplacé à Montréal par son frère Robert — qu’il ne faut pas confondre avec son fils du même prénom dont il a été question précédemment — et l’établissement local prit alors le nom de Robert Ellice & Co., nom qu’il conserva jusqu’au décès de Robert en 1790. Leur frère, James, dont on dit devant le commissaire Dundas, le 3 novembre 1787, qu’il habitait aux “Etats” lors de la révolution américaine, était décédé à Montréal même quelques jours auparavant. Nous avons consulté le registre des décès au Christ Church Cathedral (anglicane) de Montréal, escomptant y trouver quelques renseignements supplémentaires. Il est laconique. Ainsi: “(1787) James Ellice Esq. Died the 15th. Oct., was buried the 16th.”

Robert, comme nous venons de le dire, est décédé en 1790, mais, pour notre part, nous ignorons où. Dans le registre du Christ Church, nous trouvons en 1790 : “Mr. William Ellice Died the 28th Sept., was buried the 29th.” Qui était ce William Ellice? Si l’acte de décès en disait davantage... Se pourrait-il que Robert

et William Ellice, tous deux décédés en 1790, ne seraient qu'un seul et même individu qui aurait porté ces deux prénoms? C'est à élucider.

A Robert Ellice & Cie succéda Forsyth, Richardson & Cie. John Forsyth et John Richardson étaient les fils de deux soeurs d'Ann Phyn, femme d'Alexandre Ellice, donc ses neveux par alliance. Voilà qui explique que Richardson fut représentant à Montréal de la seigneurie de Beauharnois dès qu'elle passa aux mains des Ellice. Néanmoins, que dit Sellar (p. 213)? "In June 1821, the new agent, Lawrence George Brown, arrived (pour remplacer Milne à Beauharnois) . . . Arrangements were made with Richardson, Forsyth & Co. (c'est Forsyth, Richardson & Co. qu'il semble devoir lire) to give up their agency, so that the entire management was vested in Brown." Sellar, en note, ajoute: "It is probable that Mr. Ellice made the transfer in person. He visited the province twice before his well-known visit in 1832." C'est dire qu'Edouard Ellice se serait dispensé, en faveur de son nouvel agent Brown, des services de ses cousins Richardson et Forsyth qui, comme nous l'apprend Sellar dans la page précédente, venaient de mettre à jour les malversations de Milne à Beauharnois — et particulièrement du premier, un des fondateurs de la banque de Montréal en 1817, etc., et qui en 1821, ne l'oublions pas, était membre des Conseils exécutif et législatif. Il jouissait donc incontestablement de plus d'influence que Brown dans les milieux financiers et politiques. Edouard Ellice aurait négligé ces avantages! Sur quoi s'appuie Sellar pour le laisser entendre? Quoi qu'il en soit, le 15 avril 1830, c'est encore l'honorable John Richardson, qui au nom d'Edouard Ellice, fait acte de foi et hommage pour la seigneurie de Beauharnois. (11)

*L'Encyclopedia of Canada*, aux articles Ellice (12) semble résumer l'étude de Fleming, mais contient des renseignements puisés ailleurs. *L'Encyclopedia* et Fle-

(11) Pierre-Georges Roy, *op. cit.*, p. 231.

(12) Vol. II, pp. 287-8.

ming sont d'accord quant au décès d'Alexandre Ellice le 29 septembre 1805.

X X X

Sellar écrit (p. 9) : "...30th July, 1795, when he (De Lotbinière) sold it (la seigneurie de Beauharnois) to Alexander Ellice, a member of a great commercial house in London, for 36,000 Spanish dollars. The deed states that Mr. Ellice was present at its execution, and that, as he could not speak French nor the notary English, Mr Richardson acted as interpreter. One clause bound Mr Ellice to grant deeds to those who had squatted on the seigniory, and whose number is given as about 60 (13). The price seems excessive, and may be accounted for by supposing that the seigniory was either in payment of a bad debt, or that there was at the time a speculative demand for wild lands."

Puisque Sellar parle de l'acte de vente, si nous le consultations dans le greffe du notaire Joseph Papineau conservé aux Archives judiciaires de Montréal. Il porte le numéro 2316. On y trouve des choses intéressantes. Y est annexée la promesse de vente, en français, du marquis de Lotbinière, à la Pointe-Claire, le 16 juillet 1795. Sous la signature du marquis, on trouve: "Approved by me Alexr Ellice". Le témoin est Thomas Forsyth. Il était frère de John, donc neveu d'Alexandre Ellice. C'était aussi un associé de Forsyth, Richardson & Cie. Le prix de vente est de quarante mille piastres d'Espagne, dont trente-deux mille pour la seigneurie; "Mille pontes" (sic) — i.e. mille pounds sterling qui évidemment était au taux de 4 piastres d'Espagne à la livre sterling — pour les arrérages (vraisemblablement de cens et rentes, etc.); et "Mille pontes" pour les 24 arpents donnés à son fils, Michel-Allain-Chartier, sieur d'Allainville, qui sont inclus dans la vente: "le tout formant Qua-

(13) "L'acte de vente stipulait que l'acquéreur donnerait des titres de propriété aux colons déjà établis." Leduc, p. XI.

"L'acte de vente obligeait le nouveau seigneur à donner des titres de propriété aux colons dispersés dans son domaine. Il y en avait tout juste soixante en cette année 1795." L'abbé L.-A. Groulx, *Petite histoire de Salaberry de Valleyfield* (1913), p. 13.

rante Mille Piastres ou Deux Cent quarante mille livres de Vingt sols de ce Pays”. Le 22 juillet, Alexandre Ellice dépose cet écrit entre les mains du notaire Joseph Papineau “pour estre gardé au Rang de ses minuttes”.

On a souligné que de Lotbinière n'avait pas encore de moulin à farine dans sa seigneurie de Beauharnois. Notons en passant qu'il devait en ériger un incessamment puisque dans la promesse de vente il est question de bois à cet effet. La vente comprend “Les bois destinés à La Construction d'un moulin à farine qui peuvent se trouver Sur La place tels quils sont”.

Le vendeur se réservait “Les arrérages de cens Renttes Lods et ventes et autres droits seigneuriaux dûs et Echeus au seizième jour de juillet courant inclusivement et toutes sommes de deniers qui peuvent lui estre dus Sur La ditte seigneurie par billets obligation vente ou autrement faits et passé avant Ledit jour seizième juillet courant, comme aussi Les arrerages De loyers et fermages Dûs et echeus avant Le dit jour seize juillet courant pour De toutes Les dittes Sommes de deniers et arrerages de droits seigneuriaux les toucher percevoir et Recevoir par ledit Seig'r vendeur ou Ses hoirs et ayant cause a leur profit, avec droit...” etc. Et le prix de vente tombe à “La Somme de neuf mille livres cours de cette province egale a La Somme de trente six mille piastres d'Espagne”.

Sellar dit bien: “One clause bound Mr Ellice to grant deeds to those who had squatted on the seigniorie, and whose number is given as about 60.” S'agissait-il bien de “squatteurs” ou de véritables censitaires comme peut le laisser croire la réserve que nous venons de signaler? D'ailleurs, voici la clause dont parle Sellar:

“Et d'autant qu'il y a plusieurs terres bornées dans La ditte Seigneurie pour estre Concédées, dont Les procès verbaux de Mesurage et bornage Sont entre les mains de mondit Seig'r vendeur pour estre Remis aux concessionnaires des dittes terres a mesure quils se présentent mondit Sieur acquereur promet Se Charger des dits

procès verbaux et en tenir compte a mon dit Seig'r vendeur a raison de seize shillings huit pennies cours actuel pour chacun des dits procès verbaux au nombre de soixante et quelques sauf a mon dit Sieur acquereur a se faire Rembourser d'autant par Les concessionnaires qui prendront Les dites terres."

Le R. P. Leduc donne (p. VIII) une indication d'intérêt: "Les répertoires des notaires Souste, Watier (de Soulanges) et Chaboillez, indiquent que les concessions (dans Beauharnois) continuent (sous de Lotbinière), et que les mutations de terres entre censitaires sont assez fréquentes."

Pour mieux comprendre la clause ci-dessus, citons ces lignes de l'abbé Elisée Choquet: "Sur billet ou sur simple parole, l'on se met à "desfricher, éclaircir et découvrir ses voisins". Peu importe que les titres officiels s'échelonnent sur plusieurs années après 1787. Dans le système jusqu'alors en vigueur, c'est règle générale que l'acte de concession ne correspond guère à la date de l'occupation: c'est communément trois ou quatre ans, parfois au-delà de dix ans, après l'acquisition réelle, qu'intervient le notaire. Avant que l'homme n'épouse le sol devant la loi, il y a fréquentation plus ou moins longue. Et il n'est pas rare que soient rompues les fiançailles, au bénéfice des deux: du censitaire qu'attirent ailleurs la voix de l'intérêt ou la force des circonstances; du seigneur, qui exigera du prochain concessionnaire, en sus des cens et rentes, compensation pour les améliorations dues au prédécesseur." (14)

Le prix de vente devait être versé à New-York, moitié en septembre 1795, et moitié en septembre 1796. Sellar le trouve élevé et l'explique en supposant que la seigneurie de Beauharnois aurait soldé une mauvaise créance. Il ne nous semble pas douteux, d'autre part, qu'Alexandre Ellice ait eu en vue de spéculer sur les terres vierges. A l'acte de vente est annexée une pièce

(14) *Centenaire de la Paroisse Saint-Isidore, comté de Laprairie*, 19 août 1934 (par Auguste Boyer et autres), p. 8.

qui peut infirmer la supposition de Sellar quant à la mauvaise créance. Voici cette pièce — de Lotbinière avait alors vraisemblablement touché le premier versement sur la seigneurie de Beauharnois:

“29 septembre 1795: Requête de dame de Lotbinière demandant copie du contrat de vente du 30 juillet 1795. Montréal. Cour du Banc du Banc (sic)

Aux Honorables Juges de la Cour, etc.

Supplie humblement Louise Magdne Chaussegros de Lery, Epouse de Messire Michel Chartier de Lotbinière, Chevalier, Marquis, etc.

Et expose à Vos Honeurs qu'ayant intenté action en séparation de biens, contre ledit Messire chartier de Lotbinière, son époux, pour soutenir cette action elle auroit besoin entre autres papiers de l'expédition d'une vente par lui faite de la Seigneurie de Ville Chauve à Monsieur Alexandre Ellice, devant Mes Papineau et son confrère, notaires à Montréal le trente Juillet dernier, laquelle expédition elle ne peut se procurer, sans que ledit Me. Papineau, depositaire de ladte Vente ne soit préalablement autorisé a la delivrer.

A ces causes elle conclut à ce qu'il plaise à Vos Honeurs autoriser led Me Papineau à lui délivrer expédition de ladte vente, à la charge de ses émoluments: de laquelle expédition la suppliante n'entend faire autre usage que dans son action contre led Messire de Lotbinière.

Pour la suppliante

L.-C. Foucher, Avt

Soit ledt Me Papineau autorisé à delivrer ladte expedition d'acte de vente, aux fins requises: Mandons Ec.  
Montréal le 29 Sept. 1795

P. L. Panet J.B.R.

# Genealogy of the Bailly de Messein Family in the United States

By EDWARD C. BAILLY

White Plains  
New York

---

*First Generation:* Nicolas Bailly de Messein (Quebec)

*Second Generation:* François Augustin Bailly de Messein (Sainte Anne de Varennes)

*Third Generation:* Michel Bailly de Messein  
(Sainte Anne de Varennes)

*Fourth Generation:* Honoré Gratien Joseph Bailly de Messein (Porter County, Indiana, U.S.A.)

---

**I**N the genealogy of the Bailly de Messein Family by Mr. Pierre-Georges Roy (Levis 1917), it appears that Michel Bailly de Messein and his wife, Geneviève Aubert de Gaspé, had nine children, five of whom died in infancy. Of those that reached their maturity, the second child and oldest son was Honoré Gratien Joseph, concerning whom Mr. Roy states (p. 10):

“M. Bailly de Messein alla s'établir dans l'Indiana, aux Etats-Unis.

Marié à une métisse, Marie Lefebvre, il en eut une fille qui devint l'épouse de M. Howe.”

And in a footnote adds:

“La seule survivante de cette branche, mademoiselle Howe, demeurait il y a quelques années à Bailly Homestead, Porter Station, Illinois.”

Since the appearance of Mr. Roy's brochure in 1917, much has been brought to light about the details of the life and career of Joseph Bailly (as he was generally

called in later life), and it is now known that he was twice married, was the father of six sons and five daughters, and that there are living in the United States at the present time the descendants of several of his sons and of at least one of his daughters. It is also known that Joseph Bailly played a prominent part in the early settlement and history of the States of Michigan and Indiana, and that his oldest son, Alexis, was one of the pioneer white settlers and fur traders in the territory west of the Mississippi River, which became the State of Minnesota, and played there an even more important part in public affairs and in the development of that region. (1)

It is the purpose of this article to give *resumés* of the lives and careers of Joseph and Alexis Bailly, and to trace as many as possible of their descendants.

According to the *Acte de Naissance*, which is given in full in Mr. Roy's brochure (p. 32), Joseph Bailly was born 7 April 1774, and baptized "Honoré Gratien Joseph" the same day at Sainte-Anne de Varennes. Not much is known about his early life and education, but it has been said that upon the death of his father (7 June 1795), leaving a widow, two sons and a daughter in poor financial circumstances, Joseph pledged himself to the support of his mother. Finding no suitable opening for making a livelihood in Canada, he went to Mackinac to engage in the fur trade. There he soon showed considerable talent for business, and in time became the proprietor of ventures extending from Quebec to New Orleans, and his name became well-known throughout the regions south of the Great Lakes and down the Mississippi Valley to the Gulf of Mexico. (2)

- 
- (1) See B.R.H.—LV, 140; Calumet Region Historical Guide (Gary 1939) 25-29, 130; Holcombe, *Minnesota in Three Centuries* (St. Paul 1908) II, 281-4, 293-7, 417-19, 441; Hughes & Brown, *Old Traverse des Sioux* (St. Peter, Minn. 1929); Article entitled "Portraits of Pioneers, Mr. & Mrs. Alexis Bailly", St. Paul (Minn.) Dispatch, Feb. 6, 1909.
  - (2) Howe, *The Story of a French Homestead in the Old Northwest*, (Columbus, Ohio, 1907).

It is thought by some persons, who have looked into his early activities, that he may have had a trading post on the Grand River near present day Ionia, Michigan as early as 1793. If that is the case, he must have entered the fur trade several years prior to his father's death, and the story repeated more than a century later by his grand-daughter of his having been forced into it by that event is just one of those myths that grow with time. Actually, according to his books of account, which have been preserved, the formal record of his fur trading business was opened at Michillimackinac, 17 August 1796, and in that or the following year he had married and by December 1798 was the father of his first child and oldest son, Alexis.

His ledgers from that time forward show, that from a modest beginning in 1796 the business grew enormously in the next five or six years, and that by 1803 it amounted to almost half a million dollars. By this time he had, in addition to his post on the Grand River, others on the St. Joseph, the Kankakee, the Iroquois and the Wabash rivers. His ledger for June, July and August 1803, has peltries debited to the total of 99,723 pounds. (3).

Of one particular venture in which he was involved during this early period a most explicit and informative record still exists. This is the dossier in the law suit in the Court of King's Bench at Montreal in 1802-3, in which Dominique Rousseau and Joseph Bailly recovered five hundred pounds damages, with costs, against one Duncan McGillivray. The documents in this case are preserved in the Strathcona Papers at General Register House, Edinburgh, Scotland, and in part in the Archives of the Judiciary District of Montreal. Because this was the earliest court case involving a Minnesota transaction that has so far been discovered, as well as because of the historical information contained in some of the testimony therein, the Minnesota Historical Society deemed this court record worthy of publication in

(3) Bowers, *The Old Bailly Homestead* (Gary, Indiana, 1922).

full, with introduction and comments by its Curator of Manuscripts, the well-known writer and historian, Grace Lee Nute (21 *Minn. Hist.* 117-148).

In her comments on this case Miss Nute says in part:

“The facts of the case and the chief personalities involved are as follows: In 1802, during the period of struggle between the Northwest Company and its offshoot and rival, the X Y Company, Dominique Rousseau and Joseph Bailly of Mackinac sent a canoeload of goods with an American license under the direction of Paul Hervieux to Grand Portage. (In a footnote she identifies Joseph Bailly as a member of the Bailly de Messein Family, born in 1774, and father of Alexis Bailly, prominent trader in the Minnesota country.) He and his men arrived at that place during the second week of July and set up tents near the creek east of the Northwest Company’s fort and close to the shore, between the so-called “Big Fort” and the “Little Fort”. The latter, also called “Boucher’s Fort”, lay east of the Northwest Company’s establishment, beyond a creek and near the shore.

“No sooner were the tents set up than trouble developed. In highhanded fashion bourgeois — men who had capital invested in the Company’s fur ventures — from the larger of the two forts, demanded that Hervieux remove his tents from the portage and refrain from trading with their men, mutilated tents and injured goods of the newcomers, abused them with scurrilous language, and otherwise acted the role of monopolists who felt secure because of their capital, prestige, and the superiority of numbers.

“But the Northwest Company unexpectedly came up against resistance. A case was brought in the Court of King’s Bench in Montreal against Duncan McGillivray of the Northwest Company. Men who had traveled the arduous canoe route from Montreal to Grand Portage throughout the period of British dominance in Canada testified, mostly in behalf of the plaintiffs. One

witness had been at Grand Portage in 1766. What he and others told of customs of bourgeois, clerks, voyageurs and others, affords some of the best material yet available on obscure points in fur trade history.

“The court decided in favor of the men with the American license.”

As to the historical significance of this law suit, Miss Nute further says:

“The importance of the case lies in the historical information given by the various witnesses, especially with regard to the period when Grand Portage was cleared of its forest growth, when the several forts were built, who built them and where, and facts about the location of gates, canoe beaches, and so forth. Until these documents were found, no one could venture even a good guess, as to who cleared the ground at Grand Portage and who built the first fort. Now some facts are given outright, some are hinted, and many can be inferred.

“They have another use. In America as in England, common law develops by precedent. All too little has been known heretofore about common usage on portages. Again and again in these testimonies usage with regard to portages is set forth. Later the verdict of the court confirmed these usages and thus made it law. Here, then, is law in the making — a very interesting process.

“It is possible that it was this case, involving an American license to trade at Grand Portage in accordance with Jay’s treaty, that determined, or helped to determine, the Northwest Company to remove well within British territory at Fort William. If so, here is another important fact gleaned from this old court case.”

As to the capital invested and the possible profits to be made on such a venture at that time, the evidence was also interesting. The clerk, Hervieux, testified

“that the canoeful of goods cost more than eight hundred and fifty louis, and the expense (to Grand Portage) about 166 louis, and that if the goods had been sold he could have had a sum of twenty-five hundred to three thousand louis; that he realized only about five hundred louis.”

Doubtless Joseph Bailly little realized what a contribution he and his partner were making to history, when they brought this law suit. In any event it was a nice victory for them, and Joseph Bailly continued to carry on his fur trade with various fluctuations of fortune. There was a considerable decline in volume during the period covered by the War of 1812 between England and the United States, towards the end of which Joseph Bailly found himself imprisoned by the Americans. In 1814, while residing at Parc aux Vaches (now Bertrand, Michigan) on the St. Joseph river, he was arrested by the United States troops on suspicion that he was a spy for the British. After remaining in prison for several months, the War ended and he was released without having undergone trial. Nothing further ever came of it. The whole affair was rather strange, because when he later removed to the Calumet country in present day northern Indiana, he was provided with an unofficial passport in the form of a letter, dated March 1814, from the American commandant at Detroit, H. Butler, testifying to his good character and bespeaking for him the protection of all American authorities. (4)

In order to make this account intelligible to all readers, it will be necessary at this point, before telling of Joseph Bailly's removal to and final settlement on the banks of the Little Calumet river in what is today northern Indiana, to mention his two marriages. The first of these must have occurred soon after he established himself at Mackinac, probably in 1797 or 1798, because the first child of this union, Alexis (later to be the Minnesota pioneer and fur trader), was born near present

(4) Howe, 31, 37: Bowers, 5.

day Grand Haven, Michigan, 14 December 1798. (5) This first wife was Angelique McGulpin, the daughter of Patrick McGulpin (of a well-known family of Mackinac) and of an Indian girl (who according to local tradition was a niece of the renowned Ottawa chief and leader, Pontiac). In addition to Alexis, there were born of this marriage four sons and a daughter, concerning whom further details will be given later. (6)

Sometime between 1807 and 1810, Joseph Bailly separated from his first wife. No really adequate explanation of this deplorable event has been found. (7) For a time at least he continued to accept the responsibility for the education of the children of that marriage, sending several of the boys to school in Montreal and the daughter, Sophia, to school in Mackinac with the children of his second wife. (8) The ultimate result, however, was estrangement from those children and the scattering of that family half way round the world. In any event, soon after this separation or "divorce" Joseph Bailly entered into a second marital arrangement with a young widow of French-Indian blood, whose maiden name had been Marie Lefebvre, and fathered a second family. It was a daughter of this second union, Rose, who married Francis Howe (as stated by Mr. Roy in the quotation at the beginning of this article). Their daughter, Miss Frances Rose Howe, wrote a book entitled "The Story of a French Homestead in the Old Northwest", published in 1907, from which most of the details as to the life of Joseph Bailly subsequent to his second marriage have been learned.

It was with this second wife and family that Joseph Bailly moved in the year 1822 to the heart of the Pottawatomie Indian country at the southern end of Lake Michigan. There on the edge of the great sand dunes (now Dunes State Park) he settled permanently, and built himself a home and trading post on the banks of

(5) Recorded in family bible in possession of author.

(6) Bowers, 3.

(7) Miss Howe ascribes it to religious differences. Howe, 25.

(8) Woods, *Historic Mackinac* (1918), II, 131 ff.

the Little Calumet river in what is now Westchester Township, Porter County, Indiana. At the time of his arrival he thought that the spot he was selecting was in southern Michigan, for so it had been under the original legislation of 1787 dividing up the Northwest Territory. But the Enabling Act of 1816 for the admission of the Territory of Indiana into the Union as a State, fixed the northern boundary of the new state at a point ten miles north of the southern extremity of Lake Michigan, and its exact location was not known until a definitive survey was made in 1827. This vagary of early boundary legislation, or perhaps it should be termed foresight on the part of the citizens of the prospective state, was the cause of local confusion for many years; and it was the hand of fate which made Joseph Bailly the pioneer white settler of the northern region of the new State of Indiana, and is responsible for much of the current interest in him. (9)

On the 100th Anniversary (1922) of Joseph Bailly's first settlement in Indiana, John O. Bowers, Esq., of Gary, Indiana, published a commemorative brochure, which sets forth in considerable detail and with lawyer-like accuracy a fairly complete account of the origin, life and career of Joseph Bailly, and particularly of the years from 1822 on, which were spent in Indiana. The following quotation from this document gives a good picture of his activities during that period:

"The first house erected at the new settlement was a log cabin, which he built on the north bank of the Little Calumet. It was doubtless summertime, for apparently he underestimated the volume of water of this stream in flood times, for when the high waters came, they entered the cabin and covered the floor. The servants next day tore down the little house and carried the logs up to the top of a high knoll, the present site of the buildings, the same being a commanding spot, overlooking the river and the valley below, and there

(9) Bowers, 4-5.

they re-erected the cabin. Here, from time to time, several other buildings were erected; houses of the fur trade and houses for servants were built. A better dwelling was erected in 1834.

“Here, then, on the banks of the Calumet (in those days called Calumic or Calomique) Mr. Bailly carried on his fur trade with the Indians. For 10 or 12 years he was the only white settler in this region. Here the Bailly children passed their childhood, playing with the children of the copper colored natives, and learning to read and write. Hither came priests who conducted religious services and sought to convert the Indians to the Christian religion.

“During this period of his residence in the Calumet region, he obtained his mail at Fort Dearborn. The route to Fort Dearborn lay northwesterly from the post and across to and through the sand hills (now called Dunes) to Lake Michigan, at a point north of the place now known as Baileytown; thence westerly along the beach.

“Mr. Bailly’s peltries were carried on pack horses across to Lake Michigan, at the point above mentioned, and there put into row boats, about 30 feet in length, and rowed by man power to Mackinac. He had in his employ Canadian-Frenchmen and Indians. He kept a store, stocked with such goods and trinkets as the Indians desired, which wares were bartered for peltries.

“Some time during the late 20’s, the values of articles were designated upon his books in dollars and cents, instead of pounds and shillings. It should be noted also that about this time Mr. Bailly became a naturalized citizen of the United States.

X X X

“Mr. Bailly gave his children about all the educational advantages that were available at that time. His family associated with the first families of Chicago. It is said the girls were intelligent, cultured and refined.

As much of the traveling of the early days was done in the saddle, the Bailly girls acquired the art of horseback riding. They traveled to and from Fort Dearborn along the beach in this manner. The family being quite religious, much attention was given to religious instruction.

X X X

“As above stated, priests at times came here and religious services were held. Before the building of the chapel, services were held in the residence, the parlor being used for the sacristy where confessions were held, and the dining room as the place where mass was celebrated. For a time this mission was the only Catholic mission between Detroit and Chicago.

“Here Indians, in their migrations, spring and fall, pitched their tepees and tarried, for they were always welcome at Bailly's. Here paused the white travelers in their journeys between Fort Dearborn and Detroit. In the late 20's and the early 30's the place was popular and received many compliments from travelers in their descriptions of their journeys through the wilderness. Here was civilization in a land of savages. Here were books, literature, education and refinement.” (10)

In order to appreciate the extent of Joseph Bailly's business operations during the early years of his residence in Indiana, it should be noted here that, from time to time, he would spend several months in Louisiana, where he had a trading post at Baton Rouge. There he dealt with the Indian tribes dwelling west of the Mississippi river, who sold him valuable peltries from the Rocky Mountain and even from the North Pacific Coast regions, from which latter place he bought seal skins. These were exported directly from New Orleans to France. After the death in 1827 of his young son by the second marriage, he even gave serious thought to selling his northern interests and going to reside permanently at Baton Rouge. But his wife being opposed

(10) Bowers, 5-7.

to this, he took the opposite course and sold out all of his Louisiana business, which had been the most lucrative of any of his enterprises. (11)

The last years of his life were a time of great activity in several new fields of endeavor. To quote again from the Bowers account:

“With the early 30’s came all sorts of proposed developments — highways, state and national, railroads, canals, the location of townsites, on paper, and wild speculations in western lands. Mr. Bailly tried to adapt himself to the new day. He purchased many sections of land. He became interested in the location of a harbor at the southern end of Lake Michigan. He foresaw that eventually somewhere at the southern end of this great inland sea a great commercial center would develop, but which at that time had not appeared. By the treaties of 1832 at Tippecanoe and 1833 at Chicago allotments were made to members of the Bailly family. Mr. Bailly caught the spirit of the times and laid out a townsite on the north bank of the Calumet, then called the Calumick River, a short distance west of the site of his home and trading post. He prepared a plot, bearing date Dec. 14, 1833, entitled “Town of Bailly, Joseph Bailly, Proprietor.” He laid it out “four square”, with blocks, streets and alleys. He honored his family in the naming of the streets. One he called Le-fevre, after the name of his French-Indian wife. Others were named, respectively, Esther, Rose, Ellen and Hortensia, the names of his daughters. One he named Jackson, doubtless in honor of the president of the United States, and one Napoleon, for the hero of France. The streets running at right angles to the foregoing bore the names of the great lakes — Michigan, Superior, Huron, Erie and St. Clair. He had a form of warranty deed prepared and printed especially for use in the sale of lots in this subdivision, leaving only blank spaces for the insertion of the description of the lots

(11) Howe, 93.

being sold, and for the names of the grantees. It appears from his papers that one Daniel G. Gurnsey was acting as his agent in the promotion of the enterprise and the sale of the lots.

“But bright prospects only were to be his. After a few lots had been sold, the health of the trader who had penetrated the primeval forests in his quest for furs had begun to fail. He loosened his grasp from his adventures and prepared his estate for administration by other hands.” (12)

Joseph Bailly died December 21, 1835, and was buried in the little family cemetery beside his son. A pious neighbor named Beck conducted the funeral service, and the closing words of his remarks were:

“Thus Joseph Aubert de Gaspé Bailly de Messein left the home which he had built to the honor and glory of God, for the welfare of the traveler and for the salvation of souls.” (13)

His grave is today still marked by the tombstone originally erected, which bears this inscription: “Honoré Gratien Joseph Bailly de Messein, Born at Quebec April 8, 1774, Died Dec. 21, 1835.”

Another evidence of Joseph Bailly's progressive spirit in his declining years is given by a letter written in 1836 by Mary Bailly, Administratrix, and Alexis Bailly, Administrator, of Joseph Bailly's estate to Oliver Newberry of Detroit. The latter was one of the leading merchants of that day, and owned so many ships that he was known as “The Admiral of the Lakes”. This letter concludes with these words:

“And if you can possibly, without too much trouble give us any information, in relation to his other affairs in Detroit, such as for instance

---

(12) Bowers, 9. In 1831 Chicago was a tiny village around Ft. Dearborn, and less than 20 years previous was the site of an Indian massacre.

(13) Calumet Region Hist. Guide, 29.

the shares he had in the Steam Boat Michigan, the favour will be duly appreciated." (14)

The steam Boat Michigan was a successful passenger vessel built by Newberry in his Detroit shipyard. She was the Leviathan of her day, being 156 feet long, 53 feet beam, and had two lofty smokestacks and three masts, and at once became the Queen of the Lakes. (15)

The proposed Town of Bailly, mentioned above, was never built, but the highway map of the State of Indiana today shows a "Baileytown" as the name of a small settlement near that site (about 12 miles east of the City of Gary), (16) thus serving to perpetuate, in anglicized form, the name of the first white settler of this region, for as such Joseph Bailly is honored today. His library of some 300 books, including Plutarch, Milton, Shakespeare, the British novelists, and Montesquieu among others, has been preserved. His account books and letter books may be seen in the archives of the Indiana State Historical Society at Indianapolis. His last home, around which some of the original log buildings of the old trading post are still standing, is now regarded as an historical shrine. The Calumet Region Historical Guide, compiled in 1939 under the sponsorship of the Board of Education of the City of Gary, Indiana, contains a chapter entitled "The First Citizen", devoted to the story of Joseph Bailly and his trading post. This story has also been made into a full length historical novel, entitled "Wolves Against the Moon", written by Julia Cooley Altrocchi (Macmillan 1940). In 1949 the Historical Society of Michigan City, Indiana, purchased the Bailly family cemetery near the Old Homestead, in order to make sure of its care and preservation.

*Honoré Gratien Joseph Bailly* was, as previously stated, twice married.

(14) Archives, Indiana Hist. Soc., Indianapolis, Indiana.

(15) Quaife, *Lake Michigan* (Indianapolis 1944), 147, 151.

(16) The site of the City of Gary, Indiana, now having a population in excess of 100,000 people, was at the beginning of the 20th Century in almost as primitive a condition, as it was in the time of Joseph Bailly.

He married, first, at Mackinac, about 1797, Angélique McGulpin, daughter of Patrick McGulpin of that place and of his wife, a métisse, who, according to local tradition was the niece of Pontiac. Their children were:

I

*Alexis Bailly.*

The continuer of the line.

II

*Joseph Philippe Bailly.*

He became a printer, settled in Brooklyn, N.Y., married and raised a family. The names of his children were: 1. Augustus Philip Bailly; 2. Joseph Xavier Bailly; 3. George Henry Bailly; 4. Caroline Bailly; 5. Sarah Cornelia Bailly; 6. Mary Adelaide Bailly; 7. John Edmon Bailly.

N.B.—It is expected that it will be possible to furnish more information regarding this branch of the family in the concluding part of this article.

III

*Michel Bailly* (sometimes referred to as "Mitchell"). He is said to have become a sculptor, and to have made his home in Italy.

IV

*Philippe Bailly.*

He is said to have become an engraver, but no record has been found of where he settled.

V

*Sophie (Hortense) Bailly.*

Born at Mackinac in March, 1807. Baptised there 9 August 1821.

Died at Harbor Springs, Michigan, in 1892.

Married to Henry Graveraet of St. Ignace, Michigan. Their children were:

1. *Garret Graveraet.*

During the Civil War, both he and his father were officers in Co.K, of the First Michigan Sharpshooters, and both were killed in the Battle of Spotsylvania Court House during the Wilderness Campaign before Richmond, May 8-21. 1864. The son is buried in the military cemetery at Mackinac.

2. *Alice Graveraet.*

Vital statistics not known.

3. *Rosine Graveraet.*

She was twice married.

She married, first, a Mr. Wright, and had a son, Robert H. Wright of Munising, Michigan. This son was for some years the editor and publisher of the "Old Timer Monthly" at Munising, a Justice of the Peace, and the author of "Legends of the Chippewas".

Robert H. Wright married and raised a family. His children were: 1. Robert; 2. Lloyd; 3. Boulah; 4. Joseph Bailly.

She married, second, a Mr. Couchois, and had a son, John C. Couchois, who was known as "John C. Wright." He was a lecturer and writer, and the author of "The Crooked Tree", a book of Indian legends and a short history of the Little Traverse Bay region.

VI

*Frances Bailly.*

When the attempt was made to send him to Montreal with his older brothers to be educated, he jumped from the boat and swam ashore. He became a hunter and trapper, and later lived at Pentwater, Michigan, where he married, raised a family and died.

*Honoré Gratien Joseph Bailly de Messein* married, second, Marie LeFebvre, a metisse of Mackinac, born about 1783 and died Sept. 15, 1866. Their children were:

1. *Esther Bailly.*

Married to John H. Whistler, a grandson of Captain John Whistler, who built the first Fort Dearborn on the site of the present city of Chicago. She died soon after her father, leaving her husband and five children, Mary, William, John, Joseph and Leo, surviving. This family later moved to Burlington, Kansas.

2. *Rose Victoire Bailly.*

Married to Francis Howe of Chicago, Illinois, 12 November 1841. He was a civil engineer. They had two daughters, Rose and Frances Howe, neither of whom married. Frances was the author of "The Story of a French Homestead in the Old Northwest", previously mentioned.

3. *Ellen (or Eleanor) Bailly.*

She entered a religious order, and later became the Mother Superior at St. Mary's of the Woods, Terre Haute, Indiana.

4. *Robert Bailly.*

Died while in school near present Niles, Michigan, in 1827, and was buried in the family cemetery near the Bailly Homestead.

5. *Hortense Bailly.*

Married Joel H. Wicker of Deep River. Had one daughter named Jennie.

(To be continued)

Le meilleur cadeau à faire

UN ABONNEMENT AU

**BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES**

2050, Chemin Gomin, Sainte-Foy

# Noms canadiens peu répandus

## La Famille Riberdy

*De La Société Historique*

Par ROLAND-J. AUGER

*de Montréal*

---

### L'ancêtre Pierre Reberdy

Le premier Riberdy à venir en Nouvelle-France vit le jour à Villepinte (Tanguay dit: de Xainte), alors du diocèse de St-Papoul, dans la province du Languedoc, en la vieille France, vers 1732, de l'union de Bernard Reberdy et de Claire Préchiac (ou Pachiac). Les actes du temps orthographiaient indifféremment ce nom: Riberdy, Reberdy, Ribardit et Rebardy. Au cours de ces pages, nous emploierons la plus en usage à l'époque: Reberdy.

Aujourd'hui, Villepinte est une commune du département de l'Aube, de l'arrondissement de Castelnaudary dont elle est distante de douze kilomètres, sur le Fresquel, affluent de l'Aude, et sur le canal du midi. Sa population n'a pas mille habitants. Cette commune est célèbre par ses vins, ses céréales; son église du XI<sup>e</sup> siècle, et son pèlerinage à Notre-Dame de la Ronce (*Nouveau Larousse Illustré*, tome 7, p. 1305).

Les charmes du Languedoc n'eurent pas beaucoup d'emprise sur le jeune Reberdy. Après avoir fréquenté la classe (car il signait très lisiblement son nom: pierre Reberdy D S—dit Sans-Souci—), il faisait encore tout jeune, le sacrifice de sa province natale et se séparait de tous les êtres qui lui étaient chers. A l'instar de nombreux compatriotes, il s' enrôle dans les armées du Roi, car il semble bien, en effet, si l'on en juge par son surnom, que Pierre Reberdy fut soldat, et c'est en cette qualité, présume-t-on, qu'il arriva en Nouvelle-France vers 1755.

*La traversée des troupes de 1755.—*

L'Histoire nous a conservé le récit de la traversée de l'escadre de 18 vaisseaux français cette année-là, préparée à

Brest et à Rochefort sous le commandement de l'amiral Du Bois de la Motte.

On y embarqua six bataillons tirés des régiments de La Reine, Artois, Languedoc, Bourgogne, Béarn et Guyenne, environ trois mille hommes en tout (Garneau, *Histoire du Canada*, tome II, p. 131). L'amiral Du Bois n'avait mis en mer que le 3 mai 1755 avec les renforts, les munitions, le matériel de guerre et tout le secours destiné au Canada, soit une semaine après qu'une flotte anglaise, commandée par l'amiral Boscawen, fit voile de Plymouth le 27 avril précédent.

Le cabinet de Londres avait chargé ce dernier d'intercepter l'entrée du golfe St-Laurent à l'escadre française. "Heureusement notre flotte, rapporte Garneau, à la faveur des brouillards qui règnent presque toujours dans les parages de Terre-Neuve, où l'attendait l'ennemi, passa inaperçue, excepté le *Lys* et l'*Alcide*, qui, s'étant séparés des autres vaisseaux, furent enlevés le 8 juin 1755. Ce devait être l'incident fatal d'où origina la Guerre de Sept Ans entre la France et l'Angleterre. Le reste de la flotte parvint sans autres difficultés dans le port de Québec à la fin de juin" (Garneau, *Hist.* 2: 163).

*Nos forces militaires de 1755 à 1760.* —

L'année suivante, le 13 mai 1756 exactement, débarquait à Québec le marquis de Montcalm qui avait le commandement général (A.Q., M. N.-F. série 1, vol. 12). De nouvelles troupes arrivèrent aussi, de sorte que ces renforts, réunis à ceux venus auparavant, ainsi qu'aux autres troupes de la Colonie, portaient toute l'armée régulière à près de quatre mille hommes.

Nombre de soldats suivirent, sous le grand Vaincu, les glorieuses campagnes des armées françaises, y compris la célèbre bataille de Carillon, livrée le 8 juillet 1758, pour ne nommer que la plus importante.

*Les soldats et les habitants:*

Montcalm n'avait qu'à se louer de l'entente qui régnait entre ses soldats et les Canadiens (B.R.H. 1937, tome 43,

p. 185). Les soldats, répandus l'hiver en majorité chez les habitants des campagnes, vivaient en parfait accord avec leurs hôtes. Guidé par des vues pleines de sagesse et désireux de travailler à la prospérité de la Colonie, Montcalm encourageait les mariages de ses soldats avec les canadiennes. Il demanda même au Ministre de la Guerre que, lorsque Sa Majesté viendrait à retirer ses troupes du Canada, Elle donnât "une petite gratification à tous les soldats qui voudraient alors s'y établir et s'y marier. Nous en laisserions la plus grande partie: ce seraient d'excellents colons, de braves défenseurs de la Nouvelle-France; et, de retour dans le royaume, une discipline exacte, une diminution de paye, leur paraîtront insupportables." (cf. *Bull. Rech. Hist., ibid.*).

*Les sobriquets aux armées:*

A cause de son surnom — "dit Sansoucy" —, il est certain que Pierre Reberdy fut soldat. A cause du temps où il a vécu, il est également certain qu'il fut soldat de Montcalm. Prit-il part à toutes les campagnes de ce général? Ce l'est moins, car aucun document officiel n'a encore été retracé qui le prouverait de façon catégorique. Néanmoins le sobriquet, du reste pas très flatteur, qui suit son nom, même après son mariage, et, ce qui plus est, jusqu'à sa mort (car son acte de sépulture le désigne bel et bien comme "Pierre Reberdi Sans souci") est l'indice même du soldat.

Que ses descendants n'aillent pas penser pour cela qu'il fut insouciant! Qu'ils se disent tout simplement qu'autrefois, dans chaque régiment, chaque compagnie devait avoir un Ladébauche, un Belhumeur, un Prêt-à-Boire, un Sansregret, un Lalancette, un Lagiroflée, enfin, toute une pléiade de sobriquets plus ou moins séduisants, qui étaient imposés à une recrue aussitôt qu'elle entraît dans l'armée.

*Riberdy épouse une canadienne:*

L'on ignore les antécédents qui firent connaître la famille de la veuve Laurent Hamelin de Pierre Reberdy. Cette famille habitait la paroisse des Grondines, dans le comté de Portneuf (*Tanguay, IV, 453b*). Comment expliquer le contact qui s'établit entre la jeune Geneviève Hamelin et le "beau

soldat de France"? C'est qu'une ordonnance, datant du 22 juin 1755, obligeait les particuliers à loger les troupes et à avoir des paillasses sur lesquelles puissent coucher deux soldats (*Reg. des Edits & Ordonn.* 1743-1756, pp. 136s).

L'hiver, tout particulièrement, beaucoup de soldats étaient logés ainsi chez les habitants. Pierre Reberdy, le tout s'explique bien, fut hiverné à Grondines, chez la veuve Hamelin dit Belou, à l'automne de 1758.

Une étroite liaison avec Geneviève Hamelin précipita le mariage qui fut célébré à Grondines, le 8 janvier 1759, ainsi que l'atteste l'extrait suivant: "après avoir publié par trois dimanches consécutifs trois bans de mariage aux prônes des messes paroissiales entre Pierre Reberdy, fils de Bernard et de Claire Pachiac de la paroisse de *Villepinte* diocèse de St-papaoul en Languedoc et de Geneviève (Hamelin dit) Belou fille de feu Laurens et de Magdelaine Gariuppy de cette paroisse."

#### *Le père de famille:*

Et le 24 janvier suivant, le jeune couple Reberdy faisait baptiser une petite fille aux Grondines sous les prénoms de Marie-Geneviève, laquelle fut inhumée le 21 avril de la même année.

Onze autres enfants, trois garçons et huit filles, viendront compléter les douze fleurons de cette famille canadienne française. Trois d'entre eux sont morts tout jeunes. Fait à signaler, un seul garçon fera souche, Charles. C'est ce qui explique que cette famille n'est pas très répandue chez nous, surtout qu'elle ne fut fondée qu'aux dernières heures de l'ancien régime français.

#### *Le cultivateur:*

Le 16 mars 1763, Pierre Reberdy et sa femme acceptaient la donation qu'avait faite le dénommé Pierre Laflèche dit Pilot à Joseph-Marie Hamelin dit Belou, leur frère et beau-frère (*acte de Duclos*, 13 nov. 1762, archives des Trois-Rivières). En échange, Reberdy et son épouse abandonnaient à ce dernier leurs droits et prétentions dans la succession paternel-

le Hamelin (*acte sous seing-privé, Père Louis Dumays, 16 mars 1763; dépôt dans Gouget le 10 mai 1763, archives de Québec*).

Cet échange fut ratifié le 29 octobre 1763 (gr. *Gouget*) par Pierre Laflèche et Madeleine Hamelin, son épouse, avec quelques modifications. En effet, les donateurs, aux termes de la transaction, avaient obligé Joseph-Marie Hamelin et Louise Laforge, à leur "faire bâtir une maison ainsy qu'il est énoncé en la ditte donation en outre la liberté d'élever à leur profit un cochon et quatre moutons, un veau et deux couvées de poulets tous les ans." Mais, à la demande de Pierre Reberdy, ils déchargent ce dernier de toutes ces clauses, sauf celle qui a trait à la construction d'une nouvelle maison et à la remise de deux moutons par année, au lieu de quatre. Il était entendu que Reberdy et sa femme demeureraient avec Laflèche. L'acte est fait en présence de Joseph Hamelin dit Lacavé et de Sinon (ou Simonnot) Arcand.

C'est cette terre, sise à la deuxième concession des Grondines et d'une superficie de quatre-vingts arpents, que la famille Reberdy habitera paisiblement durant au moins vingt ans.

Rien n'empêcha le brave chef de famille d'augmenter son domaine, et ce, à deux reprises. D'abord, le 15 juin 1765 (*greffe Gouget*) par l'achat d'un arpent et demi de terre du beau-frère Pierre Laflèche. Puis, le 15 mai 1770 (*greffe Chevalier*), par l'addition de la propriété attenant à la sienne, sur le premier rang, et qui contenait également quatre-vingts arpents de superficie. Cette nouvelle terre se baignait dans le St-Laurent.

*Les Hamelin dit Belou (x) :*

La famille Hamelin à qui Pierre Reberdy s'était allié était l'une des pionnières de Grondines. Deux frères Hamelin, Louis et François, mariés aux deux soeurs Aubert, Antoinette et Madeleine, étaient en effet venus se fixer à la Rivière des Roches à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Les deux demoiselles Aubert étaient filles de Jacques, seigneur de St-Charles-des-Roches (cf. *greffe Michel Roy, 9 fév. 1687*). A la mort de ce dernier,

Louis Hamelin, aîné des deux frères, devint lui-même seigneur du lieu.

Ces deux ancêtres ayant élevé de grandes familles, leurs descendants ne tardèrent pas à prendre des surnoms : Francheville, Grondines, Lacavé, Laganière, Marin et Beloux. Ce dernier, attaché à la famille de l'épouse de Reberdy, appartenait à une branche issue de François Hamelin, le frère cadet du seigneur Hamelin.

Quant à la famille de Laurent Hamelin, elle comprenait quatorze enfants dont plusieurs étaient encore mineurs à son décès survenu le 30 juillet 1748. Sa veuve, encore assez jeune, avait convolé ensuite avec Antoine Cauvet.

*Reberdy et sa famille adoptive :*

Les relations de Pierre Reberdy avec les membres de la famille Hamelin furent toujours des plus amicales, et les documents, pour le montrer, foisonnent.

Tout d'abord, on l'a vu plus haut, en 1763, Pierre Reberdy tirait son beau-frère Joseph-Marie Hamelin d'un grand embarras en se chargeant de la donation de Pierre Laflèche, donation devenue trop onéreuse. Plus que cela, notre homme lui abandonne même ses droits à la succession de sa belle-mère Madeleine Gariépy. En acceptant cette terre de Laflèche, époux de Madeleine Hamelin, sœur aînée de Geneviève, Reberdy consentait à partager sa maison avec lui et elle.

Au reste, celle-ci, Madeleine Hamelin, devenue veuve, suivra toujours le ménage Reberdy, comme on le verra. En outre, cette même terre, sur le St-Laurent, avoisinait, au sud-ouest, la propriété de Laurent Hamelin, un autre beau-frère, qui venait veiller et fumer, à la brunante, et, "plus souvent qu'à son tour" peut-être, chez Sansouci qui avait toujours de bonnes histoires à raconter . . .

Le 15 mai 1770, avec le même esprit d'entre-aide, Pierre Reberdy achète la terre d'un autre beau-frère, Charles Hamelin-Beloux (*greffe Chevalier*), terre qui était sur le point de passer en des mains étrangères. Apparemment, ce Charles Hamelin devint impotent, car il décéda chez Pierre Reberdy

quelques années plus tard. N'étant pas dans un besoin immédiat, il avait exigé un peu de comptant seulement de Reberdy, et, en bon chrétien, il lui avait demandé de lui faire célébrer, en guise de balance, le nombre de deux cents messes de requiem à son décès (*voir greffe Jorand*, 16 juin 1798).

*Départ pour St-Cuthbert :*

L'année 1784 devait amener de gros changements dans la vie de Pierre Reberdy. Pour des raisons difficiles à expliquer, notre homme quittait définitivement la paroisse des Grondines pour se rendre à St-Cuthbert avec tous les siens.

Ce grand départ prit place entre le 31 juillet 1784, date du baptême de Marie-Josette Reberdy, la benjamine de la famille, à Grondines, et le 13 juillet 1785, alors que Geneviève Reberdy, fréquentée depuis quelques mois déjà, épousait Pierre Rainville (aussi Drinville), à St-Cuthbert. Elle était la seconde fille de Pierre Reberdy à être pourvue en mariage.

Pierre Reberdy avait auparavant vendu ses terres de Grondines à Pierre Hamelin, le 29 mars 1784 (*greffe Perreault*). Elles pouvaient compter environ 170 arpents de superficie. La vente se fit "*moyennant le prix et somme de quatre mille livres ou chelings courant de la province de Québec que les dits vendeurs ont reçu content (sic) des mains du dit acquéreur en or monnoie ayant cours dont quittance*". Cette dernière transaction de Pierre Reberdy à St-Charles des Roches fut passée avec un *Hamelin*, un sien cousin par sa femme, au manoir du seigneur *Frédéric Hamelin*, et en présence de *Dieudonné Hamelin*. C'était l'adieu de Grondines à Pierre Reberdy... !

*Sur la rivière St-Cuthbert :*

Pierre Reberdy aimait beaucoup l'eau. A Grondines, sa terre longeait le St-Laurent, celle qu'il achète à St-Cuthbert est sur le bord de la rivière du même nom. Elle a un arpent et demi de front par quarante en profondeur (cf. *greffe Jorand*, 16 juin 1798).

Pendant près de vingt ans encore, notre homme travail-

lera sur cette terre, habilement aidé par ses fils Pierre et Charles.

*Une triste épreuve :*

Le bonheur qui régnait au foyer Reberdy devait instantanément disparaître en 1790. En effet, à peine âgé de 29 ans, Pierre Reberdy, fils aîné du brave ancêtre, décédait prématurément et était inhumé à St-Cuthbert le 12 février, en présence de toute sa famille éplorée.

Avec lui disparaissait l'ambition pourtant bien légitime du père de voir se transmettre le nom en ligne masculine. Il ne lui restait qu'un seul fils, Charles, et c'est sur lui seul, maintenant, que notre homme pouvait compter.

Pierre Reberdy, fils, s'était fait concéder une terre en 1787 (voir plus bas) que son père vendit à Jean-Baptiste Bocage, le 4 mai 1790 (*greffe Jorand*) en présence d'Alexandre Fraser et de Louis Guilbaut pour le montant de 300 livres la livre de 20 coppers, et pourvu que l'acquéreur payât dorénavant les cens et rentes à l'honorable James Cuthbert, écuyer, de qui relevait la terre, et qu'il livrât "*annuellement à Jean Daigle & son épouse leur vie durant onze minots de bon bled en sorte que le vendeur ni autres n'en soient aucunement inquiétés ni recherchés.*"

*"Mon père m'y marie. . ."*

Pierre Reberdy avait eu neuf filles dont au moins sept lui ont survécu. Un autre de ses soucis fut de les marier. Quant il quitta Grondines, Marguerite, l'aînée, était unie à Jean-Baptiste Benoit dit Abel depuis un an, et aussitôt rendu à St-Cuthbert, il en donnait une autre, Geneviève, en mariage à Pierre de Rainville en 1785.

Le 6 janvier 1794, la maison de Pierre Reberdy débordait d'activités et d'invités. C'était la passation du contrat de mariage d'une autre de ses filles, Marie-Rose, avec Louis Sylvestre, habitant de St-Cuthbert, fils de Joseph Sylvestre et de Marguerite Valois. Le contrat mentionne une trentaine de parents et amis des deux côtés, dont Nicolas Sylvestre, le grand-père du futur époux, et Joseph et Madeleine Hamelin,

oncle et tante de la future épouse. Les futurs beaux parents de Marie-Rose Reberdy donnaient à leur fils "un cheval avec son harnois, une vache laitière, deux mères moutonnes, un cochon nourritureau, son coffre renfermant ses hardes. S'obligeant en outre de nourrir et loger gratuitement les futurs époux pendant un an. Ceux (i.e. les biens) de la future Epouse consistant aussy en ses droits à percevoir au décès de ses père et mère outre lesquels droits elle déclare quelle a en son propre un lit complet, un rouet et son coffre aussi renfermant ses hardes" (greffe Jorand). Le mariage avait lieu à St-Cuthbert le 13 janvier suivant.

Une autre grande réjouissance vint ensoleiller la maison Reberdy le 11 juillet 1795. C'était le tour de Marie-Angélique d'engager sa parole envers Pascal Minier, en présence d'un grand nombre de parents et amis. La bénédiction nuptiale leur fut donnée à l'église paroissiale neuf jours plus tard. A son contrat, Minier déclarait posséder "une terre d'un arpent et demi de front sur trente de profondeur située dans la seigneurie d'York avec une maison, une grange & une écurie dessus construites laquelle peut recevoir en totalité trente minots de semence" (greffe Jorand).

#### *Le huissier et le chantre :*

Pierre Reberdy avait beaucoup d'activités. En plus d'être cultivateur il fut huissier. "Les huissiers d'autrefois, rapporte l'hon. Désiré Girouard, avaient un autre rôle qu'aujourd'hui; ils faisaient les décrets et en cela remplissaient les fonctions de shérifs; ils faisaient aussi les sommations des tribunaux que font aujourd'hui les greffiers. Enfin, ils faisaient les protêts que font aujourd'hui les notaires et aussi les significations des pièces de la procédure" (Bull. des Rech. Hist. tome 5, pp. 39 et seq.).

Reberdy fut chantre ainsi qu'il est porté à son acte de sépulture. Cette autre profession lui permit de se faire mieux connaître encore de ses coparoissiens. Il les servait réellement par bonté en tant que huissier, et en beauté en tant que chantre.

#### *La vieillesse :*

Les départs des chers siens affectaient le bon père. En

1798, sur les douze enfants qu'il avait engendrés, voici que neuf étaient mariés ou décédés, et malgré lui, Pierre Reberdy subissait "des ans l'irréparable outrage".

C'est pourquoi, le 16 juin 1798, de concert avec son épouse Geneviève Hamelin, il faisait donation de tous ses biens à son fils Charles, "*considérant leurs incapacités à cultiver comme ci devant leur terre et désirant en même temps Sassurer leur vie courante leurs subsistance et entretien: en cette vue ont volontairement fait donation entrevifs à Charles Reberdy leur fils à ce présent acceptant donataire (...) à savoir une terre contenant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur ou environ située au nord est de la rivière St-Cuthbert joignant d'un côté au sud à Amable Neveu et d'autre Côté au Nord à Charles Loiseau avec tous les édifices dessus construits toutes leurs Utenciles d'agriculture Animaux & article de menage*" (greffe Jorand).

Le vieux couple se réservait toutefois leur chambre et autant de meubles dont ils auraient besoin, la moitié du jardin fermé et clôturé, un cheval au besoin, une vache laitière "*permanente & stable, hivernée & paccagée*".

De plus, Charles Reberdy s'engageait à nourrir ses parents à sa table, "*à les chauffer, éclairer, blanchir et racomoder quand ils ne pourront plus le faire eux même, et leur donner toutes les douceurs en santé et maladie. Les entretenir de linges, hardes et chaussures pour Dimanches et Jours ouvrables et leur fournir chirurgiens et prêtre à leurs besoins et à leurs décès les faire inhumer honorablement avec un service sur leurs corps respectifs et dix messes de Requiem à être dites dans l'an & jour de chacun leur décès*" (greffe Jorand, 16 juin 1798).

*Les dernières années, puis la mort:*

Les années de Pierre Reberdy étaient maintenant comptées. Il assista toutefois à une dernière noce, celle de son fils Charles, le 19 janvier 1801, et, un peu comme le vieillard Siméon, il put enfin voir "de ses yeux", le 13 novembre suivant, son premier petit-fils Reberdy, le jeune Pierre-Paul.

Tous ses désirs étaient maintenant réalisés, et il pouvait désormais dire son *Nunc dimittis*.

Sa mort arriva l'année suivante, 1802, et le curé de Saint-Cuthbert précisa dans l'acte de décès, le 30 novembre: "...j'ai inhumé Pierre Reberdi Sans souci huissier et chantre, âgé de soixante dix ans, originaire du Languedoc en France en présence de Pierre Rainville et Michel Mathieu ses gendres."

La vie d'un autre fondateur de race venait de se terminer.

*Famille de Pierre Reberdy:*

1) *Geneviève*, b Grondines (G) 24 janv. s. 21 avril 1759 (G).

2) *Pierre*, b (G) 11 mars 1761; assiste au mariage de Marguerite en 1783; avait obtenu une concession de 2 arpents par 30 au 3e rang de la seigneurie de la Nouvelle York, du seigneur Nicolas Taylor (*greffe Faribault*, 2 nov. 1787); cette terre avait Joseph Daigle, père, et Guillaume Bernèche, comme voisins; lettré, il signait son nom: pr. Reberdy; s. 12 fév. 1790 à Saint-Cuthbert (SC) âgé de 29 ans.

3) *Marguerite*, b (G) 13 nov. 1762; m (G) Jean-Bte Benoit dit Abel (fils de Jean-François), le 19 août 1783. Cette famille était de Deschambault, mais l'acte ne mentionne pas le nom de la mère. Or, d'après mes notes, un Jean-Bte Auger épouse Félicité Benoit dit Abel le 2 oct. 1780 à Deschambault, et elle est fille de Jean-François et de Marguerite Marcotte. Il est évident que Jean-Bte Benoit, époux de Marguerite Reberdy, et Félicité Benoit, femme de J.-B. Auger, étaient frère et soeur.

4) *Geneviève*, née vers 1764; elle est témoin du mariage de Marguerite en 1783 et elle suit sa famille à St-Cuthbert en 1784 où elle épouse Pierre (de) Rainville, natif de l'Ile-du-Pas, mais alors établi à (SC), le 13 juil. 1785. Pierre Rainville assiste à la sépulture de Pierre Reberdy, son beau-père, le 30 nov. 1802.

5) *Marie-Rose*, née vers 1767; m. (SC) avec Louis Sylvestre 13 janv. 1794; comme à ses autres sœurs, elle se

voit accorder 50 francs "pour tenir lieu de Légitime" par son père lors de sa donation de 1798.

6) *Madeleine*, née vers 1770; elle suivit les siens à (SC) en 1784, mais revint à Deschambault pour aider sa soeur Marguerite. C'est là qu'elle fit la connaissance de Michel Mathieu, fils de Pierre et de Marie-Joseph Arcand, qu'elle épousa le 16 janv. 1792 (G). Madeleine Reberdy a droit à ses 50 francs à la mort de ses parents ainsi qu'il est spécifié au contrat de 1798. La famille Mathieu dut s'établir à (SC) où Michel assiste à la sépulture de son beau-père Pierre Reberdy.

7) *Angélique*, née vers 1773; elle fait le trajet de (G) à (SC) avec sa famille en 1784; elle y épouse Pascal Minier le 20 juillet 1795. Héritière de 50 francs comme ses sœurs, en 1798.

8) *Charles*, b (G) 13 août 1776; cultivateur; c'est à lui que son père fait donation de ses biens en 1798 (*gr. Jorand*); en cas d'incompatibilité d'humeur, le fils s'engageait à fournir à ses parents 26 minots de bon blé "en farine dans leur grenier", 200 livres de bon lard, 1 minot de pois, 2 moutons, ½ minot de sel, ½ livre de poivre, 6 livres de tabac en poudre, 25 livres de sucre, 6 pots de rhum et 100 pommes de choux; m. (SC) Catherine Sylvestre 19 janv. 1801; deux enfants connus: Pierre-Paul, b. (SC) 13 nov. 1801, et Geneviève, b (SC) 17 mars 1805. C'est par lui seul que la postérité masculine de Pierre Reberdy s'est perpétuée. Le 14 mai 1846, Norbert Reberdis, un arrière-petit-fils de l'ancêtre, obtenait une concession de la Couronne au village de Kildare, comté de Joliette (cf. *Terres Concédées par la Couronne dans la Province de Québec de 1763 à 1890*, page 1784).

9) *François*, b (G) 5 août 1778; décédé en très bas-âge car son nom n'apparaît jamais dans les papiers de famille.

10) *Marie-Archange*, b (G) 7 avril 1780; elle accompagne la famille à Saint-Cuthbert en 1784; lors de la donation de 1798, son frère Charles s'engage de la "nourrir et entretenir (. . .) dans la maison, en par elle travaillant à son profit." Destinée inconnue.

11) *Marie-Claire*, b (G) 1 août, s (G) 14 août 1782.

12) *Marie-Joseph*, b (G) 31 juillet 1784; c'est après sa naissance que sa famille quitte Grondines pour St-Cuthbert. Comme il s'y est obligé envers Marie-Archange, Charles gardera et entretiendra chez lui la jeune Marie-Joseph jusqu'à ce qu'elle épousera, le 15 août 1803, Joseph Beaufort, veuf d'Angélique Dupuis, à St-Cuthbert.

---

---

### LE COIN DU LECTEUR

"A part les pages accordées aux "Questions et Réponses", je me demande s'il ne serait pas intéressant de promouvoir une "colonne" de correspondance dans laquelle les lecteurs auraient le libre échange de vues et observations à l'appui ou bien en opposition à ce que vous faites paraître dans le Bulletin.

"Ainsi donc, le fort bon article de M. de Roquebrune dans la dernière livraison m'aurait porté à dire ceci :

1° Pas de Juifs au Canada entre les années 1606-1880. L'auteur voulait-il entendre 1780? Comment expliquer la présence des Joseph et des Solomon à Québec, des Hart aux Trois-Rivières, des Cohen à Montréal et autres établis ici bien avant la fin du XVIIIème siècle. Une synagogue existait à Montréal en 1830 (voir *Hochelaga Depicta*).

2° Les ducs de Warwick? Un peu de Shakespeare, sans autre lecture historique enseigne qu'il n'y a jamais eu que des comtes portant ce nom.

3° La corruption de "Cholmondeley" en "Chumley" est historique et date des temps anciens lorsque le français (sic) était la langue de la classe noble. On citerait le cas de "Belvoir" devenu "Beaver" comme étant plus curieux, mais également historique.

4° Le cas de Ildéphonse Laporte qui avait pour cousin Arcade Laporte est malheureusement légion, dans notre province et mériterait d'être élaboré en vue de mettre fin à cette cocasserie qui au lieu de diminuer, semble s'accroître avec le temps et malgré les progrès de l'instruction. J'ai fait copieuses notes sur ce sujet que je voudrais dédier un jour à un de mes bons amis..." (1)

MONTREALAIS

---

(1) L'idée de Montréalais est excellente et les commentaires des lecteurs seront toujours acceptés et publiés... dans la mesure du possible. — *L'éditeur*.

## QUESTIONS

*FAMILLE LE MOYNE DE SAINT EUSTACHE* — Je sais qu'une famille Le Moyne a vécu à St. Eustache (1870-1889). Cette famille se rattache-t-elle aux Le Moyne de Longueuil et de quelle façon?

J.G.

*INCUNABLES* — Qui a fixé la date de 1820 pour nos incunables?

G.D.

*ARMES ET PORTRAIT DU COMTE JOSEPH DE PUISAYE* — Où puis-je trouver les armes et le portrait du Comte Joseph de Puisaye?

Nemo

[Les armes et le portrait du comte de Puisaye sont reproduits en frontispice dans l'ouvrage du Dr N.-E. Dionne: Les Ecclésiastiques et les Royalistes français.]

L'éditeur

*L'ORFÈVRE BURETTE* — Quelqu'un connaît-il cet orfèvre qui fit évaluation de l'argenterie du toubib Sarrazin?

*ASSIETTES D'ÉTAİN AUX ARMES DE FRONTENAC.* —

Guillaume-Emmanuel-Théodore Denis de Vitré avait épousé à Québec le 22 septembre 1722 Marie-Joseph des Bergères, fille de Raymond-Blaise des Bergères et de sa seconde femme Jeanne-Cécile Closse. Née à Montréal le 3 mars 1698, Marie-Joseph des Bergères décéda à Québec le 9 août 1728.

Le 23 novembre 1728, le notaire Henry Hiché dressait l'inventaire des biens délaissés par Marie-Blaise des Bergères. Denis de Vitré est dit "absent quant à présent de ce dit pays". On trouve dans l'inventaire: "Six assiettes d'étain sur lesquelles sont les armes de feu Monsieur le comte de

Frontenac". Quelques unes de ces assiettes ont-elles été conservées?

Orfèvre

*LOUIS JOLLIET. SA SIGNATURE.* —

On nous demande comment signait Louis Jolliet

[Cette question ayant déjà été traitée dans le BULLETIN, nous y renvoyons nos lecteurs.]

*BLAIRFINDIE.* — En quelle année fut placée dans l'église de Blairfindie la statue de Ste-Marguerite? Qui en fut le sculpteur?

D. A. P.

*"THE KING OF SCOTLAND"* à Chicoutimi. —

Nous travaillons depuis plusieurs années à trouver l'identité et l'histoire d'un personnage singulier qu'on appelait "The King of Scotland" et qui résidait à Chicoutimi en 1845. — Nous ne savons pas son nom, mais nous savons qu'une de ses filles était alors mariée à un jeune Hickey (ou Hickey) et qu'il était de Québec.

J'ai trouvé récemment qu'il est fait mention de lui parmi les détenus de la prison de Québec en mars 1837. Il faisait partie d'un groupe de prisonniers de bas niveau intellectuel, parmi lesquels se trouvaient "le Baron Von K . . . . Paddy le chanteur, et d'autres de même acabit qu'on ne nomme pas.

Il est possible que les gazettes de l'époque (dans la saison d'automne peut-être, quand l'individu a fait un coup pour se faire "hiverner au frais du pays") on trouverait quelque chose, soit à son sujet, soit par rapport aux autres.

Il y a la famille Hickey par où on pourrait peut-être arriver au King of Scotland. Celui dont nous trouvons mention à Chicoutimi au

temps où le mystérieux héros s'y trouvait aussi s'appelait James. Il était de religion protestante, ce qui nous enlève la chance de trouver des traces de la famille dans les registres.

Le petit fascicule des "Chroniques canadiennes de 1834" (paru en 1880) classe le King of Scotland parmi les "notabilité de nos places publiques".

Si quelque lecteur du Bulletin réussissait l'exploit de nous trouver ce citoyen de la Chicoutimi primitive, il nous rendrait un service qui ferait le bonheur de plusieurs.

T. V.

### REPOSES

G. Chaix d'Est Ange, dans son Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX<sup>e</sup> s. T. VIII, p. 339, dit, à propos de la famille Cartier de Couronneau (Guinne) que, comme toutes les familles notables du nom de Cartier, elle revendique une origine commune avec celle de Jacques Cartier, mais que cette communauté d'origine ne s'appuie sur aucune preuve et que les Cartier de Saint Malo portaient des armoiries différentes de celles de leurs homonymes de Guyenne. Les Cartier de Couronneau: *d'azur à trois pommes de pin d'or* et la famille de Jacques Cartier, le découvreur: *de gueules, à 5 pals d'or; au chef de gueules soutenu d'une devise d'or et chargé d'une hermine passant de même.*

Page 340, Chaix d'Est Ange écrit à propos des Cartier, de St Malo et environs: "Le nom de Cartier est très répandu dans les environs de St Malo en Bretagne. Le navigateur Jacques Cartier né, dans cette ville (alias à Paramé) en 1494 (alias en 1491), paraît avoir appartenu à une famille du nom de Cartier dont les armoiries ont

été décrites plus haut et qui figure de 1444 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse des diocèses de Dol et de St Malo. Les biographes ne sont pas d'accord sur le nom de son père. Il mourut le 10 septembre 1559 sans laisser d'enfants de son mariage avec Catherine des Granches, fille d'un connétable de St Malo. La famille Cartier s'éteignit à St Malo avec Hervée Cartier, qui mourut dans cette ville en 1665.

Une famille Cartier, d'origine française, est fixée au Canada. Cette famille porte pour armes: *coupé de gueules à une hermine passant au naturel et d'or à cinq vergettes de gueules.* Un de ses représentants a été créé baronnet le 24 août 1868. . ."

Dans leur *Armorial du Canada français* (1) (qui du reste fourmille d'erreurs) M.M. E-Z. Massicotte et Régis Roy, attribuent à Jacques Cartier les armoiries des Cartier de Couronneau et donnent comme référence: Meihol, Dict. de la nobl. franç., I, 717.

Dans la 2<sup>e</sup> série de leur *Armorial* (1918, p. 125), ils donnent les armoiries de Sir Georges-Etienne Cartier, né le 6 7bre 1814 à St Antoine, rivière de Richelieu. Admis au barreau en 1835, Procureur Général de 1856 à 1867. Ministre de la Milice en 1867 à son décès. Créé baronnet au mois d'août 1868. Mort à Londres le 20 mai 1873 et inhumé à Montréal le 13 juin suivant.

D'après un ex-libris, ils blasonnent: *Coupé au 1er de gueules à une hermine au naturel et au franc canton des baronnets de la Grande Bretagne, qui est d'argent chargé d'une main senestre appaumée de gueules; au 2e*

(1) Montréal, librairie Beauchemin limitée, 79 rue St Jacques, 1915, 1ère série, p. 97.

*d'or, à 5 pals de gueules, une fasce d'or brochant sur le trait du coupé.*

Ces armoiries affichent une évidente prétention à se rattacher à la famille de Jacques Cartier.

Communication de M. Tiersonnier  
Moulin. France

*Le SIEUR CHARRETIER, DOCTEUR EN MEDECINE.—*

Relativement à la question posée dans la dernière livraison de Bulletin à savoir si "le sieur Charretier docteur en médecine à Paris" et mentionné par Marc Lescarbot dans son Histoire de la Nouvelle-France est un Chartier de Lotbinière je vous donnerai mon humble avis à ce sujet. Je possède plusieurs documents sur cette dernière famille et il est évident que ses membres se sont dirigés de préférence vers la carrière du droit. Quelques uns cependant entrèrent dans les ordres. Plusieurs devinrent des avocats brillants de Paris. Ainsi dans la "Généalogie de la Famille des Fondateurs de la Maison et Collège de Boissy" publiée à Paris en 1680 à l'Imprimerie de la Veuve Denis Langlois on y trouve (page 2) un Mathieu Chartier, Doyen des Avocats et des Conseillers du Parlement de Paris, fils de Simon Chartier et de Françoise Mayer et époux de Jeanne Brinon. Ce personnage a vécu au temps de Poutrincourt.

D'autre part dans un manuscrit que l'on dit être de "don Alphonse" il est dit qu'Alain Chartier, fils de Pierre est né à Renne en 1564. Envoyé à Paris dès l'âge de 12 ans, il étudia le droit pour devenir avocat à 20 ans seulement. A 25 ans il est fait conseiller du parlement de Paris et s'acquitta avec distinction de cette charge pendant 50 ans. Il épouse Marie-Victoire de Montfort à Paris en 1589. De cette union naquirent trois

fils dont le cadet deviendra l'ancêtre de la famille canadienne des Chartier de Lotbinière.

Robert Lionel Séguin  
LES INCUNABLES CANADIENS

Philéas Gagnon avait recueilli environ 340 incunables. Ils sont à la bibliothèque Municipale de Montréal. Par l'adjonction de la bibliothèque personnelle de M. Aegidius Fauteux, il doit se trouver maintenant dans cette institution plus de 400 incunables.

L'abbé Nazaire Dubois, le plus ardent bibliophile que j'aie connu, collectionna 657 volumes et brochures imprimés à Québec et Montréal avant 1820. J'ai payé \$6,000 pour cette collection que j'ai revendue à la bibliothèque S.-Sulpice. Il s'y trouvait déjà une quarantaine d'item que l'abbé Dubois n'avait pu dénicher, comme les almanachs Mesplet &c. Par la suite j'ai fourni une bonne vingtaine d'autres publications à M. Fauteux qui lui-même s'en est procuré ailleurs. Il s'y trouve maintenant plus de 800 incunables. C'est la collection la plus complète qui existe dans ce genre de livres.

M. Fauteux a fait le relevé des incunables qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et semi-publiques canadiennes et il en a dressé une liste qu'il devait publier. Sa mort est venue trop tôt. Les "Dix" la publieront avant longtemps. Elle contiendra l'énumération de 1400 titres. Le manuscrit est actuellement dans les mains de M. Gérard Malchelosse, secrétaire de cette société, pour annotations, corrections et revision. Elle ne sera pas complète. Le mot complet ne peut être employé en bibliographie. Je connais un collectionneur de Toronto qui détient une cinquantaine d'incunables qui ne figurent pas dans cette liste. Il peut s'en

trouver d'autres dans les bibliothèques privées d'Ontario, des provinces Maritimes et du Québec. "Le Testament du Sanguinet", dont un seul exemplaire est connu, ne se trouve-t-il pas dans la bibliothèque de M. G.-A. Daviault, de Berthierville! Il était avant dans la bibliothèque du notaire Cyrille Tessier de Québec.

En mettant comme nombre approximatif 1500, je ne crois pas être en-dessus de la vérité.

Je n'ai pas parlé de la riche bibliothèque de l'Université Laval ni de celle de la Législature de Québec dont j'ignore le nombre exact d'incunables qu'elles possèdent, mais je ne crois pas qu'il s'y trouve plus de 250 volumes de ce genre. Si je fais erreur, je serais très content d'être mieux renseigné par leurs bibliothécaires.

G. Ducharme (1)

(1) Le 20 août 1950, notre regretté collaborateur M. Ducharme nous écrivait ceci: "Je vous envoie trois réponses et une question. Seront-elles mes dernières? La maladie suit son cours et les lueurs d'espérance se font de plus en plus vacillantes . . ." C'est tout probablement la dernière lettre de la main de M. Ducharme. Nous publierons dans notre prochain numéro un article de notre collaborateur Gérard Malchelosse sur M. Ducharme. En attendant, nous prions la famille d'agréer nos plus vives condoléances.

L'éditeur.

SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE  
DE QUÉBEC

L'abbé F.-X. Burque a publié en 1907 à Québec: le docteur Pierre-Martial Bardy; sa vie, ses oeuvres, sa mémoire VII-354 p.

R.F. trouvera dans ce volume tout ce qu'il désire savoir sur ce personnage.

L'ouvrage est épuisé, mais il se trouve dans presque toutes les bibliothèques et chez les librairies d'occasion.

G. Ducharme

*LES NOTAIRES AU CANADA  
FRANCAIS*

La Chambre des Notaires de la province publie de temps à autre une liste des notaires. La première section comprend les défunts avec indication où se trouvent leurs greffes. La seconde section donne la liste des notaires qui pratiquent avec le district, le lieu où ils exercent leur profession &c.

Naturellement la dernière édition est la plus complète.

G. Ducharme

*Y-EUT-IL AUTREFOIS UNE  
CHAPELLE A L'ENDROIT OU  
SE TROUVE AUJOURD'HUI LE  
JARDIN ZOOLOGIQUE?*

J'ai consulté les ouvrages de l'abbé Trudelle et de Joseph Trudelle sur Charlesbourg; j'ai aussi examiné les Aveux et Dénombrements de 1720, 1733 et 1781. Dans ces actes, les PP. Jésuites donnent la liste de tous les bâtiments érigés et leur appartenant dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, et dans aucun il n'est fait mention de la chapelle en question. J'ai aussi eu l'occasion de voir, dans les papiers de la Nouvelle Collection de pièces judiciaires et notariées, aux Archives de la Province, à Québec, des listes soumises par les Pères, de toutes leurs propriétés immobilières: aucune de ces pièces ne mentionne la dite chapelle. Si cette chapelle avait existé, ils n'auraient pas manqué d'en faire mention, comme de leurs autres immeubles.

L'abbé Charles Trudelle parle de la première chapelle bâtie à Charlesbourg, c'est-à-dire au Bourg-Royal;

elle n'a pu exister que de 1650 à 1670. Il est d'ailleurs évident que ce n'es pas celle dont il est question, à cause de l'éloignement, et parce que celle dont on parle n'est pas à cet endroit. Une seconde chapelle fut érigée, mais ce fut au village même de Charlesbourg, et elle fut remplacée

sur le même site par l'église paroissiale.

Je crois donc qu'il est permis de conclure que les Pères Jésuites n'avaient pas de chapelle à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Jardin zoologique.

J.-B. G. c.s.v.

---

---

## THE QUALIFICATIONS OF AN ARCHIVIST

---

"...The idea that an archivist must be some old fossil who croons over ancient manuscripts like a miser over his gold is... far from the true conception of what an archivist should be... The archivist should be an accomplished man of letters who has specialized in history, political science, law, and archival science. He should be a man of affairs, with something of the politician in his make-up, for appropriations are necessary to his work, and he must deal with congresses (parliaments) and legislatures in order to make it a success. It goes without saying that he must love his work and have the capacity to make others realize its importance. The archivist should be a combination of the scholar, the college professor, the lawyer, the politician, and the business man, for no other profession calls for more varied talents..."

Dunbar ROWLAND,

Fourth Conference of Archivists.

THE AMERICAN ARCHIVIST — — April 1950, pp. 118-119.

LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

# “CITADELLE”

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.

## LES PRODUCTEURS DU SUCRE D'ÉRABLE DU QUÉBEC

Bureau: Edifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.

Vient de paraître

### HISTOIRE

du

### CANADA-FRANÇAIS

(1534-1763)

par

CLAUDE DE BONNAULT

En vente à la

LIBRAIRIE DUCHARME

995, rue St-Laurent, Montréal

---

---

Vient de paraître :

**PATRIOTES DE 1837-1838**

Par **AEGIDIUS FAUTEUX**

Aegidius Fauteux, ancien président de la Société historique de Montréal et conservateur, successivement, de la Bibliothèque Saint-Sulpice et de la Bibliothèque publique de Montréal, avait commencé, dès 1926, la préparation d'un Dictionnaire des Patriotes de 1837-1838, qu'il aurait fait précéder, en guise d'introduction, d'une histoire de la rébellion.

Pour ce monument, Fauteux avait accumulé des matériaux. Des renseignements épars avaient été jetés sur le papier au hasard de leur découverte. Il avait en outre rédigé au delà de 475 notices biographiques. Ce sont ces notices, complétées par M. Félix Leclerc, qui forment la matière du volume que viennent de publier les Dix.

Le présent ouvrage porte sur les Patriotes du Bas-Canada. Ces biographies, commencées par un homme dont l'acuité et l'exigence d'esprit étaient reconnues, chercheur toujours en éveil, lecteur intrépide, travailleur infatigable, révéleront aux lecteurs quantité de renseignements inédits. Elles relèveront enfin les Patriotes avec leurs ancêtres et avec leurs descendants.

Beau volume 6 x 9, 438 pages, contenant une préface de Mgr Olivier Maurault, une introduction de Félix Leclerc et un index onomastique par Gérard Malchelosse. Prix : \$3.00; par la poste \$3.15.

*Les Cahiers des Dix*, 1949, No 14, \$2.50, par la poste \$2.65;

*Les Cahiers des Dix*, 1950, No 15, \$2.50, par la poste, \$2.65.  
(aussi numéros antérieurs, prix variés)

---

Assurez-vous votre prochain *Cahier des Dix* en vous abonnant directement à l'administration: Les Dix, Inc., 5759 ave Durocher, Outremont, ou à ses distributeurs généraux, Librairie Ducharme, Limitée, 995 boul. Saint-Laurent, Montréal. Anciens numéros réservés aux souscripteurs directs, ou en série seulement.

S'il s'agit d'un livre canadien, tant en français qu'en anglais, demandez-le nous, nous l'avons neuf fois sur dix. Stock de 200,000 bouquins anciens et modernes, neufs et usagés, incunables, etc., à des prix très modiques.

**LIBRAIRIE DUCHARME, LIMITEE**

995, *boul. Saint-Laurent, Montréal.*

---

---

## LES PARCS DE LA PROVINCE

Le gouvernement de la province a constitué, dans les grandes régions du Québec, des réserves ou parcs destinés à la récréation de notre population.

Choisis pour la commodité de leur site, la richesse et la variété de leur végétation, l'abondance de leurs ressources sportives, ces parcs ont conservé une beauté primitive à peine effleurée par la construction de quelques camps rustiques; ils sont devenus des lieux de repos, de détente et de distraction comme il en existe peu ailleurs.

Les citoyens du Québec, de même que les touristes, sont invités à visiter les parcs provinciaux. Le réseau routier de la province, l'un des meilleurs de notre pays, conduit à ces régions. Visiter les parcs provinciaux, c'est refaire ses forces au contact de la nature.

**l'Office provincial de publicité**